



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
N°R32-2018-307

PUBLIÉ LE 29 OCTOBRE 2018

# Sommaire

## Agence régionale de santé Hauts-de-France

R32-2018-10-24-004 - 2018-024 autorisation grippe saisonnière (8 pages)	Page 3
R32-2018-09-28-008 - décision 2018-071 PREV PA PH relative à l'attribution de financement FIR au titre de l'anne 2018 Centre Lillois de Réadaptation de l'UGECAM (1 page)	Page 12
R32-2018-09-17-006 - décision attributive d'un financement PAERPA TELEMEDECINE N°2018-060/PAERPA au titre du Fonds d'Intervention Régional applicable en 2018 à l'EHPAD Notre Dame de la Treille (6 pages)	Page 14
R32-2018-09-28-007 - DECISION CONJOINTE RELATIVE A LA MODIFICATION DE L'HABILITATION A L'AIDE SOCIALE DE L'EHPAD PUBLIC AUTONOME RESIDENCE CLOOSTERMEULEN A STEENVOORDE (2 pages)	Page 21
R32-2018-10-22-004 - Décision n° dpps – etp – 2018 / 028 portant autorisation de L'URPS – Médecins Libéraux à dispenser le programme d'éducation thérapeutique du patient « "Prendre à coeur" - Programme d'éducation thérapeutique de soins de 1er recours, se destinant aux patients adultes, présentant un risque cardiovasculaire élevé, non compliqué » (4 pages)	Page 24
R32-2018-10-22-005 - DECISION N° DPPS – ETP – 2018 / 044 PORTANT RENOUVELLEMENT D'AUTORISATION DU CH Boulogne / Mer A DISPENSER LE PROGRAMME D'EDUCATION THERAPEUTIQUE DU PATIENT « Cardiologie adulte post infarctus » (4 pages)	Page 29
R32-2018-09-28-009 - Décision relative à l'attribution de financement FIR au Groupe d'Entraide Mutuelle Activ'R'éveil au titre de l'année 2018 (1 page)	Page 34
R32-2018-10-19-008 - DECISION RELATIVE A LA MODIFICATION DE LA ZONE D'INTERVENTION DE L'EQUIPE SPECIALISEE ALZHEIMER A DOMICILE (ESA) DU SSIAD DE FROISSY GERE PAR L'AMAPA (4 pages)	Page 36
R32-2018-10-19-007 - DECISION RELATIVE A L'EXTENSION DE CAPACITE ET DU TERRITOIRE D'INTERVENTION DE L'EQUIPE SPECIALISEE ALZHEIMER A DOMICILE (ESA) DU SSIAD DE CREVECOEUR-LE-GRAND GERE PAR L'HOPITAL LOCAL DE CREVECOEUR-LE-GRAND (6 pages)	Page 41

Agence régionale de santé Hauts-de-France

R32-2018-10-24-004

2018-024 autorisation grippe saisonnière

*ARRETE DPPS N° 2018 - 024*

*PORTANT AUTORISATION DE PHARMACIENS A ASSURER L'ADMINISTRATION DU  
VACCIN CONTRE LA GRIPPE SAISONNIERE A TITRE EXPERIMENTAL*

**ARRETE DPPS N° 2018 - 024**

**PORTANT AUTORISATION DE PHARMACIENS A ASSURER L'ADMINISTRATION DU  
VACCIN CONTRE LA GRIPPE SAISONNIERE A TITRE EXPERIMENTAL**

**LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE**

**Vu** l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

**Vu** l'article 66 de la loi n°2016-1827 du 23 décembre 2016 de financement de la sécurité sociale pour 2017 ;

**Vu** le décret n° 2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

**Vu** le décret n° 2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

**Vu** le décret du 10 novembre 2016 portant nomination de Monique RICOMES en qualité de directrice générale de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France (ARS) ;

**Vu** le décret n° 2017-985 du 10 mai 2017 relatif à l'expérimentation de l'administration par les pharmaciens du vaccin contre la grippe saisonnière ;

**Vu** l'arrêté du 10 mai 2017 modifié pris en application de l'article 66 de la loi n°2016-1827 du 23 décembre 2016 de financement de la sécurité sociale pour 2017 ;

**Vu** les arrêtés DPPS n°2018-010, 2018-011, 2018-012, 2018-013, 2018-014, 2018-015, 2018-016, 2018-017, 2018-019, 2018-020, 2018-021, 2018-022 et 2018-023 en date du 25 juillet, du 3 août, du 10 août, du 16 août, du 23 août, du 30 août, du 6 septembre, du 13 septembre, du 20 septembre, du 27 septembre, du 4 octobre, du 11 octobre et du 17 octobre 2018 portant autorisation de pharmaciens à assurer l'administration du vaccin contre la grippe saisonnière à titre expérimental ;

**Vu** la décision de la directrice générale de l'ARS du 02 octobre 2018 portant délégations de signature de la directrice générale de l'ARS ;

**Vu** les demandes de pharmaciens afin de participer à l'expérimentation de l'administration par les pharmaciens du vaccin contre la grippe saisonnière ;

**Vu** les avis favorables des conseils régionaux de l'ordre des pharmaciens du Nord – Pas de Calais et de Picardie concernant pour les demandes d'autorisation les concernant ;

**Considérant** que les demandes respectent les dispositions des textes relatifs à l'expérimentation de l'administration par les pharmaciens du vaccin contre la grippe saisonnière, et notamment au cahier des charges relatif aux conditions techniques à respecter pour être autorisé à participer à cette expérimentation ;

## ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>** : Les pharmaciens dont le nom figure en annexe du présent arrêté sont autorisés à assurer l'administration du vaccin contre la grippe saisonnière des personnes majeures, ciblées par les recommandations vaccinales en vigueur, à l'exception des personnes présentant des antécédents de réaction allergique sévère à l'ovalbumine ou à une vaccination antérieure, dans le cadre de l'expérimentation de l'administration du vaccin contre la grippe saisonnière en région Hauts-de-France.

Cette liste vient en complément de celles annexées aux arrêtés DPPS n°2018-010, 2018-011, 2018-12, 2018-013, 2018-014, 2018-015, 2018-016, 2018-017, 2018-019, 2018-020, 2018-021, 2018-022 et 2018-023 respectivement en date du 25 juillet, du 3 août, du 10 août, du 16 août, du 23 août, du 30 août, du 6 septembre, du 13 septembre, du 20 septembre, du 27 septembre, du 4 octobre, du 11 octobre et du 17 octobre 2018.

**Article 2** : La présente autorisation est accordée à compter de la notification du présent arrêté et dans la limite de la durée de l'expérimentation.

**Article 3** : La liste de l'ensemble des pharmaciens autorisés à assurer l'administration du vaccin contre la grippe saisonnière en Hauts-de-France dans le cadre de l'expérimentation est publiée sur le site internet de l'agence régionale de santé Hauts-de-France.

**Article 4** : Les pharmaciens cités à l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté sont tenus d'informer sans délai l'ARS en cas de souhait de ne plus participer à l'expérimentation ou en cas de modification des éléments constitutifs de leur dossier de demande.

**Article 5** : En cas de manquement du pharmacien aux dispositions du décret n° 2017-985 du 10 mai 2017 susvisé et des textes pris pour son application, l'autorisation peut être retirée, après avoir mis le pharmacien cité à l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté en capacité de présenter préalablement ses observations écrites ou orales.

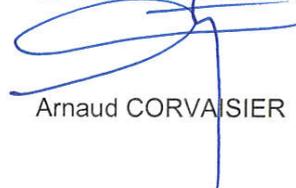
**Article 6** : Dans le cadre de l'expérimentation, la pharmacie d'officine reçoit pour chaque personne éligible vaccinée une rémunération relative à la préparation et à l'administration du vaccin selon les modalités définies à l'article 5 du décret n° 2017-985 du 10 mai 2017 susvisé.

**Article 7** : Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

**Article 8** : Le Directeur de l'offre de soins est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 24 octobre 2018

Pour la directrice générale de l'ARS et  
par délégation,  
Le Directeur de l'offre de soins



Arnaud CORVAISIER

Date de réception	Département	Nom	Prénom	FONCTION	N° RPPS	Raison sociale	Adresse de l'officine	Code postal	Commune
01/10/2018	59	SIMON	MARIE	Adjoint	10100423523	PHARMACIE LASKOWSKI	11 RUE FROISSART - 2 RUE DE TREVISE	59000	LILLE
03/10/2018	59	BULTE-BASTIEN	VALERIE	Adjoint	10001096568	PHARMACIE LEVASSEUR	131 RUE D'ARTOIS	59000	LILLE
04/10/2018	59	GAILLET	ALAIN	Titulaire	10001042414	PHARMACIE GAILLET	2 PLACE DE LA SOLIDARITE	59000	LILLE
01/10/2018	59	DURNIAK - TRAN	FLORENCE	Titulaire	1000101590	PHARMACIE DE LA PLACE RONDE	89 RUE JACQUEMARS GIELEE	59000	LILLE
05/10/2018	59	DUBOIS-EUXIBIE	VALERIE	Titulaire	1000119089	Pharmacie DUBOIS	63 RUE DE FLERS	59000	LILLE
08/10/2018	59	MALBRANQUE	BRIGITTE	Adjoint	10001032761	PHARMACIE GAMBETTA	190 RUE LEON GAMBETTA	59000	LILLE
08/10/2018	59	CARON	CATHERINE	Adjoint	10001019511	PHARMACIE BITAM	CCAL CONCORDE - 40 BOULEVARD DE METZ	59000	LILLE
01/10/2018	59	PLANTEVIN-HOUCKE	JEANNE	Adjoint	10001045904	PHARMACIE DU PILE	153BIS RUE PIERRE DE ROUBAIX	59100	ROUBAIX
04/10/2018	59	SOHIER	GASPARD	Adjoint	10101687720	PHARMACIE DE BARBIEUX	15TER AVENUE GUSTAVE DELORY	59100	ROUBAIX
04/10/2018	59	FEREZ	LAURENT	Titulaire	1000114346	Pharmacie FERREZ	25 RUE PIERRE DE ROUBAIX	59100	ROUBAIX
08/10/2018	59	PREVOST	NATHALIE	Adjoint	10004364773	PHARMACIE DU SOAIRE	316 RUE DE LANNOY	59100	ROUBAIX
04/10/2018	59	WATTEL	ANNE	Titulaire	10100013209	PHARMACIE WATTEL	106 RUE DU GENERAL DE GAULLE	59110	LA MADELEINE
05/10/2018	59	ROMMES	CECILE	Titulaire	10004073531	PHARMACIE ROMMES	14 RUE DES ECOLES	59111	HORDAIN
05/10/2018	59	COKELAERE	CAROLINE	Adjoint	1000109874	PHARMACIE FLAMENT	33 RUE PIERRE OGE	59112	ANNOEULLIN
01/10/2018	59	HUYGHE-DECLERCK	AURELIE	Titulaire	1000106433	PHARMACIE SAINT PIERRE	31 PLACE ST PIERRE	59114	STEENVOORDE
02/10/2018	59	LAROYE	Delphine	Adjoint	10100602266	PHARMACIE SAINT PIERRE	31 PLACE ST PIERRE	59120	LOOS
04/10/2018	59	BALTHAZARD	ISABELLE	Titulaire	10001050219	Pharmacie Balthazard-Sanson	196 RUE DU MARECHAL FOCH	59120	LOOS
04/10/2018	59	SANSON	JEAN-MICHEL	Titulaire	10001053346	Pharmacie Balthazard-Sanson	196 RUE DU MARECHAL FOCH	59120	LOOS
05/10/2018	59	BOYER	CATHERINE	Adjoint	1000111128	PHARMACIE DE LA MAIRIE	108 RUE DU MARECHAL FOCH	59120	LOOS
05/10/2018	59	MONNIER	Audrey	Adjoint	10100739621	PHARMACIE DE LA MAIRIE	108 RUE DU MARECHAL FOCH	59120	LOOS
05/10/2018	59	DOLLÉ	JOSEPHINE	Titulaire	10100899201	PHARMACIE DE LA MAIRIE	108 RUE DU MARECHAL FOCH	59120	LOOS
05/10/2018	59	FRAPPE	JADE	Titulaire	10100760494	PHARMACIE DE LA MAIRIE	108 RUE DU MARECHAL FOCH	59120	LOOS
05/09/2018	59	MACQUART-NOE	ANNE-SOPHIE	Titulaire	10001100378	PHARMACIE DU PONT DE LA DEULE	108 RUE DU MARECHAL FOCH	59120	LOOS
21/09/2018	59	LOY	LOUISE	Adjoint	10101067071	PHARMACIE DELAHAYE-LANGLIN	9 RUE ROGER SALENGRO	59128	FLERS-EN-ESCREBIEUX
24/09/2018	59	SEVIN	VALERIE	Titulaire	10001081065	PHARMACIE SEVIN	120 RUE ACHILLE PINTEAUX	59136	WAVRIN
05/10/2018	59	DUVAL-DELAPORTE	PASCALIE	Adjoint	10001010157	PHARMACIE DEMEY - VINCENT	136 GRAND RUE	59138	PONT-SUR-SAMBRE
08/10/2018	59	RICHARD	EMMANUELLE	Titulaire	10001098581	PHARMACIE RICHARD - ALAPINI	CCAL - CLEMENCEAU	59139	WATTIGNIES
02/10/2018	59	BROUCOUART	VIRGINIE	Adjoint	10001053874	PHARMACIE RICHARD - ALAPINI	5 PLACE DU PALAIS DE JUSTICE	59140	DUNKERQUE
03/10/2018	59	DARME	CELINE	Adjoint	10100877538	PHARMACIE RITTER	2 RUE CHARLES DUPRETZ	59147	GONDECOURT
05/10/2018	59	FOUQUET	ERIC	Titulaire	10004048111	PHARMACIE STATIUS	97 RUE NATIONALE	59147	GONDECOURT
06/10/2018	59	CARPENTIER	THIBAUT	Titulaire	10100053585	PHARMACIE FOUQUET	53 RUE JEAN JAURES	59150	WATTRELOS
06/10/2018	59	BROCHET	AURELIEN	Titulaire	10004052808	PHARMACIE BROCHET CARPENTIER	106 RUE ALFRED DELECOURT	59150	WATTRELOS
01/10/2018	59	MARCHAND	ROMAIN	Adjoint	10100493120	PHARMACIE PIMF	106 RUE ALFRED DELECOURT	59155	WATTRELOS
02/10/2018	59	COURTOIS	EMILIE	Titulaire	10100014975	PHARMACIE DES CINQ BONNIERS	7 EDUARD VAILLANT	59155	FACHES-THUMESNIL
03/10/2018	59	WALLYN	MAGALIE	Titulaire	10001040129	PHARMACIE BARTHE - WALLYN	AVENUE DE BORDEAUX	59155	FACHES-THUMESNIL
02/10/2018	59	BOYER	ALAIN	Titulaire	1000119444	PHARMACIE BOYER ALAIN	299 AVENUE DE DUNKERQUE	59160	LOMME
02/10/2018	59	THOREZ	LAURIANE	Adjoint	10100704799	PHARMACIE BOYER ALAIN	86 PLACE DE LA REPUBLIQUE	59162	OSTRICOURT
02/10/2018	59	GEROVIS-DHENAIN	NATHALIE	Adjoint	10001085918	PHARMACIE BOYER ALAIN	86 PLACE DE LA REPUBLIQUE	59162	OSTRICOURT
19/09/2018	59	CANDEAGO	VALERIE	Titulaire	10000620707	PHARMACIE BOYER ALAIN	86 PLACE DE LA REPUBLIQUE	59162	OSTRICOURT
02/10/2018	59	ANSART	Catherine	Titulaire	10001040046	SELEURL PHARMACIE CATHERINE ANSART	41 RUE LEON GAMBETTA	59163	CONDE-SUR-LESCAUT
04/10/2018	59	DELEU	ANNE-CECILE	Adjoint	10001036846	PHARMACIE SAINT PIERRE	48 ROUTE DE CAMBRAI	59169	CANTIN
08/10/2018	59	GOEMINNE	CATHERINE	Adjoint	1000115194	PHARMACIE PLATTEAU	29 PLACE DE LA LIBERTE	59170	CROIX
05/10/2018	59	RICHART	PHILIPPE	Titulaire	10001020469	PHARMACIE RICHART	372 RUE JEAN JAURES	59174	LA-SENTINELLE
04/10/2018	59	GALERNEAU	MARC	Titulaire	10001049294	PHARMACIE GALERNEAU	14 RUE GABRIEL PERI	59176	MASNY
02/10/2018	59	SURMONT-DUFOUR	SOLVEIG	Titulaire	10100017762	PHARMACIE DES IRIS	16 RUE JEAN JAURES	59177	SAINS-DU-NORD
01/10/2018	59	VANACKER	MARIE-BRIGITTE	Adjoint	10001038412	PHARMACIE TRICART	4 GRANDE RUE	59181	STEENWERCK
02/10/2018	59	COSTEUR	MARIE	Adjoint	10001102749	PHARMACIE BILLAU	4 GRAND RUE	59181	STEENWERCK
02/10/2018	59	BILLAU	DIDIER	Adjoint	10100841975	PHARMACIE BILLAU	5 RUE JULES GUESDE	59185	PROVIN
01/10/2018	59	CHOURAKI	GREGOIRE	Titulaire	1000113629	PHARMACIE VITALE	5 RUE JULES GUESDE	59185	PROVIN
01/10/2018	59	BESANCON	JULIEN	Titulaire	1000113918	PHARMACIE VITALE	71 RUE LOUIS LELOIR	59200	TOURCOING
02/10/2018	59	COCHOIS	MARTINE	Titulaire	10001042158	PHARMACIE DE L'EQUALITE	249 BOULEVARD DE L'EQUALITE	59200	TOURCOING
03/10/2018	59	NZOTCHA	DEKOUOKA	Titulaire	10100740751	PHARMACIE DES GLYCINES	41 RUE DE LA CLOCHE	59200	TOURCOING
03/10/2018	59	BEHONH AMAYENE	PATIENCE	Adjoint	10100508729	PHARMACIE LES GLYCINES	41 RUE DE LA CLOCHE	59200	TOURCOING
04/10/2018	59	MARMUSE	VALERIE	Titulaire	10001046472	PHARMACIE MARMUSE-SOUPLY	153 RUE DE MOUVAUX	59200	TOURCOING

08/10/2018	59	MAERTENS	JEAN-BENOIT	Titulaire	10004098215	PHARMACIE MAERTENS JEAN-BENOIT	37 RUE MONSIEUR LECLERCQ	59200	TOURCOING
08/10/2018	59	KOWALKOWSKI	PIERRE-FRANCOIS	Adjoint	10004158611	PHARMACIE DE LA BOURGOGNE	37 RUE MONSIEUR LECLERCQ	59200	TOURCOING
05/10/2018	59	OLIVET	VIRGINIE	Adjoint	10001041846	PHARMACIE DU GRAND STEENDAM	4 RUE COROT	59210	COUDEKERQUE BRANCHE
03/10/2018	59	PROOT	STEPHANIE	Adjoint	10004158538	PHARMACIE LETERME - GIROUX	60 RUE DU MARECHAL FOCH	59211	SANTES
05/10/2018	59	NOVAK-PERRIN	FLORENCE	Adjoint	10004374749	PHARMACIE MELLADO	33 RUE JULES GUESDE	59215	ABSCON
05/10/2018	59	MIQUEL	MELANIE	Adjoint	10000088944	PHARMACIE LEVECO - LINXE	17 RUE DU GENERAL DE GAULLE	59216	SARS-POTERIES
05/10/2018	59	GIRAUD	JEAN-MICHEL	Titulaire	10001052375	PHARMACIE DERONNE - GUIRAUD	10 BOULEVARD CHARLES DE GAULLE	59220	DENAIN
02/10/2018	59	FAUJEMBERGUE	MYRIAM	Titulaire	10001077800	PHARMACIE FAUJEMBERGUE - HOIN	62 RUE DE LA GARE	59221	BAUVIN
05/10/2018	59	CHATILLON	CAROLINE	Adjoint	10004139787	PHARMACIE GOSSSELIN	340 RUE DE LILLE	59223	RONCQ
05/10/2018	59	DERAM	NOEL	Adjoint	10100266229	PHARMACIE REISENTHIEL	68 RUE D'ORCHIES	59230	SAINT-AMAND-LES-EAUX
05/10/2018	59	LE BAUBE	MARIE-PIERRE	Titulaire	10001035236	PHARMACIE LE BAUBE	14 RUE THIERS	59230	SAINT-AMAND-LES-EAUX
05/10/2018	59	BUY-SOLIVET	BARBARA	Adjoint	10001042349	PHARMACIE LE BAUBE	18 RUE D'ORCHIES	59230	SAINT-AMAND-LES-EAUX
05/10/2018	59	VANHOUTTEGHEM	LAURANNE	Adjoint	10001049799	PHARMACIE DE LA BAUBE	18 RUE D'ORCHIES	59230	SAINT-AMAND-LES-EAUX
26/09/2018	59	LOUCHE	STEPHANE	Titulaire	10100052553	PHARMACIE DELSARTE	15 RUE ANATOLE FRANCE	59233	MAING
01/10/2018	59	SAUTIERE	MICHEL	Titulaire	10001049267	PHARMACIE TURENNE	72 RUE DES ANCIENS COMBATTANTS	59240	LEFFRINGKOUCKE
01/10/2018	59	ROUSIERE-CARPENTIER	ANNE	Adjoint	10001100717	PHARMACIE PEINTE	89 AVENUE FAIDHERBE	59240	DUNKERQUE
01/10/2018	59	ZELINO	CHRISTINE	Titulaire	10001035350	PHARMACIE ZELINO-LECOYER	49 RUE PAUL BERT	59240	DUNKERQUE
02/10/2018	59	SALENGRO	MATHILDE	Titulaire	10100019925	PHARMACIE DU PARC MALO	575 AVENUE LOUIS HERBEAUX	59240	DUNKERQUE
05/10/2018	59	GEERSSSEN	JEAN-PIERRE	Titulaire	10001025013	Pharmacie GEERSSSEN	22 AVENUE FAIDHERBE	59240	DUNKERQUE
06/10/2018	59	PLEINTEL	DOROTHEE	Adjoint	10004155502	PHARMACIE DE LA MAIRIE	1126 AVENUE DE ROSENDAEL	59240	DUNKERQUE
04/10/2018	59	LECOQ-DECRUYENAERE	QUAREZ	Adjoint	10004385992	SELARL PHARMACIE DU PÉVÈLE	26 RUE DU GENERAL DE GAULLE	59240	DUNKERQUE
05/10/2018	59	CHARLET	ANNAIS	Adjoint	10100642650	PHARMACIE DE QUAROUBLE	55 RUE DU COLONEL GUINEUR	59242	CAPPELLE-EN-PEVELE
25/09/2018	59	SONCIN	STEPHANIE	Adjoint	10100144913	PHARMACIE MARCHAL	1 RUE PAUL MACHY	59243	QUAROUBLE
02/10/2018	59	SOHIER-VERMESSE	CECILE	Titulaire	10004071931	SELARL PHARMACIE SONCIN COURSELLE	18 Place DE L ABBE BONPAIN	59250	HALLUIN
08/10/2018	59	LIMOSIN	CAROLINE	Adjoint	10001171943	PHARMACIE MONCOMBLE	18 RUE ROGER SALENGRO	59260	HELLEMES LILLE
03/10/2018	59	DAMOISY	SYLVIE	Titulaire	1000113223	PHARMACIE DEMONT	226 RUE JACQUART	59260	HELLEMES
02/10/2018	59	DELHAYE-KIECKEN	JULIE	Titulaire	10001032415	PHARMACIE SDM	6 RUE JEAN JAURES	59263	HOULIN-ANCOISNE
04/10/2018	59	DROBINSKI-DEWALCKENARE	CECILE	Titulaire	10004093695	PHARMACIE DELHAYE-DELANNOY	11 RUE D'HAVRINCOURT	59267	PROVILLE
05/10/2018	59	DESRUMAUX	MARIE	Titulaire	10100782498	PHARMACIE DE LA PIMPRENELLE	34 RUE GEORGES POMPIDOU	59279	LOON-PLAGE
02/10/2018	59	BRIERE	LEA	Adjoint	1000108363	PHARMACIE DROBINSKI	2 ALLEE ALBERT LESCAILLET	59280	BOIS GRENIER
04/10/2018	59	KUNTZ	EMMANUELLE	Titulaire	10004065040	SELARL LA PHARMACIE DU BIZET	2 ALLEE ALBERT LESCAILLET	59280	BOIS GRENIER
04/10/2018	59	CHATELAIN	JEANNE	Adjoint	10001033090	PHARMACIE BECUWE	44 AVENUE MARC SANGNIER	59280	ARMENTIERES
05/10/2018	59	PREVOT-FRANCOIS	FRANCOIS	Titulaire	10004093810	PHARMACIE DE NEUVILLE	146 AVENUE DE LA REPUBLIQUE	59282	DOUCHY-LES-MINES
05/10/2018	59	DELPINE	DELPHINE	Adjoint	10101688900	PHARMACIE BOSCHER MOLIN	5 RUE LAMENDIN	59293	NEUVILLE-SUR-ESCAUT
22/09/2018	59	TERPOLILLI	VALERIE	Adjoint	1000113546	PHARMACIE FRANCOIS DUPIRE	10 RUE DE PARIS	59300	VALENCIENNES
08/10/2018	59	LIAGRE	FREDERIC	Titulaire	1001107083	PHARMACIE VAN WELDEN	57 BIS RUE SALENGRO	59300	FAMARS
29/09/2018	59	LEMAIRE-COURTAUX	FRANCOISE	Adjoint	1000147926	PHARMACIE CLOTILDE	57 BIS RUE SALENGRO	59300	FAMARS
03/10/2018	59	BENSOUDA KORAICHI	MOHAMMED	Titulaire	1000110393	Pharmacie BENSOUDA KORAICHI	1 ROUTE DE SAINT AMAND	59310	MOUCHIN
04/10/2018	59	ROSE	COLETTE	Titulaire	10001034148	PHARMACIE ROSE	25 RUE DU VERT TOUQUET	59320	SEQUEDIN
05/10/2018	59	MERCIER-BOLLENGIER	NATHALIE	Adjoint	10001048288	PHARMACIE DOUCEMENT	29 PLACE DU GENERAL DE GAULLE	59360	LE CATEAU-CAMBRESIS
04/10/2018	59	TRUPIN-DUCANDAS	VINCENT	Adjoint	10001052546	PHARMACIE ALLAN	1 AVENUE FRANCOIS MITERRAND	59370	MONS-EN-BAROEUL
01/10/2018	59	DEBIEVRE-JOHNSON	MARYLINE	Titulaire	10000663376	PHARMACIE DUVICQ	5 PLACE DE BOURGOGNE	59380	MONS-EN-BAROEUL
06/10/2018	59	LANGLET	CHRISTINE	Adjoint	10001038648	PHARMACIE BOUDIER	10 PLACE HENRI BILLIAERT	59380	BERGUES
04/10/2018	59	VAN WONTERGHEM	CHRISTOPHE	Titulaire	10100057115	PHARMACIE SIDNIAK - VAN WONTERGHEM	15 RUE NATIONALE	59380	BERGUES
08/10/2018	59	MAES	VICTOIRE	Adjoint	10101243102	PHARMACIE DE L'EUISE	2 RUE GUSTAVE NADAUD	59390	LYS-LEZ-LANNOY
13/09/2018	59	GHADIMI-PIEUCH	AURELIE	Titulaire	1000110955	PHARMACIE DU BIEN ETRE	178 AVENUE ANATOLE FRANCE	59410	ANZIN
04/10/2018	59	MOURCIA	CHRISTOPHER	Titulaire	10100514560	PHARMACIE CHRISTOPHER MOURCIA	122 AVENUE ANATOLE FRANCE	59410	ANZIN
03/10/2018	59	VAN ASSEL	THIERRY	Titulaire	10001035830	PHARMACIE VAN ASSEL	25 AVENUE JEAN BAPTISTE LEBAS	59450	SIN-LE-NOBLE
01/10/2018	59	BROUX	PAULINE	Adjoint	10100493153	PHARMACIE GIBAUD	8 RUE HYACINTHE MARS	59480	LA BASSEE
03/10/2018	59	DAGONET-WOMANT	SYLVIE	Adjoint	10001096618	PHARMACIE COURTECUISSIS-DELALEAU	228 RUE D'YPRES	59494	PETITE-FORET
07/09/2018	59	DEVAUX	LUCAS	Titulaire	10001104768	PHARMACIE DEVAUX	50 RUE DU MARECHAL JOFFRE	59520	MARQUETTE-LEZ-LILLE
21/09/2018	59	DEROO	QUENTIN	Adjoint	10101433943	PHARMACIE SEGARD	16 PLACE EUGENE FIEVET	59530	LE QUESNOY
03/10/2018	59	QUIEVREUX	JULIEN	Adjoint	10100355899	PHARMACIE CAMBERLYN	16 RUE PAUL DELOFFRE	59540	CAUDRY
							4 RUE JULES FERRY	59550	LANDRECIES
							1671689 RUE DE LILLE	59554	LAMBRES-LEZ-DOUAI
							104 RUE D'HURLUPIN	59560	NEUVILLE ST REMY
							230 RUE D'HAUTMONT	59600	COMINES
									MAUBEUGE

06/10/2018	59	MARACHE	CELINE	Adjoint	10004159579	PHARMACIE LEVECO LALART	CC CARREFOUR BOULEVARD DE L'EPINETTE	59600	MAUBEUGE
08/10/2018	59	FRANCOIS-BUDINGER	CATHERINE	Adjoint	10001106070	PHARMACIE LEVECO-VILLETTE	CCAL CARREFOUR - bid de l'epinette	59600	MAUBEUGE
19/09/2018	59	DECALF	NATHALIE	Adjoint	10001041895	PHARMACIE FRANCOISE BECART	31 PLACE DU GENERAL DE GAULLE	59630	BOURBOURG
02/10/2018	59	DOMONT-QUENNESSON	MICHELE	Adjoint	10001046811	PHARMACIE DU PONT DE BOIS	PLACE LEON BLUM	59650	VILLENEUVE-D'ASCO
02/10/2018	59	CIORA	PHILIPPE	Titulaire	10001104743	PHARMACIE C'ORA	PLACE LEON BLUM	59650	VILLENEUVE-D'ASCO
03/10/2018	59	STECZEK	ANNICK	Adjoint	10001046970	PHARMACIE GAULTHER	35 CHAUSSEE DE L'HOTEL DE VILLE	59650	VILLENEUVE-D'ASCO
04/10/2018	59	VINS	DELPHINE	Adjoint	10001047421	PHARMACIE MAUINY - VINS	7 PLACE DE VERDUN	59650	VILLENEUVE-D'ASCO
04/10/2018	59	ONDOBO ONDOA	EDITH	Titulaire	10100744779	PHARMACIE MBA	219 BOULEVARD DE VALMY	59650	VILLENEUVE-D'ASCO
04/10/2018	59	LOSFELD-DROUILLARD	JOELLE	Titulaire	10100808897	Pharmacie Coqueval-Losfeld	7 PLACE DE LA REPUBLIQUE	59650	VILLENEUVE-D'ASCO
04/10/2018	59	ADIGARD	CHARLOTTE	Adjoint	10001020640	Pharmacie GRARDEL - LE TALLEC	7 PLACE DE LA REPUBLIQUE	59650	VILLENEUVE-D'ASCO
08/10/2018	59	LE TALLEC	FRANCOIS	Titulaire	10000579051	PHARMACIE DU QUESNE	55 PLACE DE LA LIBERATION	59660	MERVILLE
02/10/2018	59	DELAHOUTRE	CATHERINE	Titulaire	10100210599	PHARMACIE GRETEUR	2 PLACE DE LA VICTOIRE	59700	MARCO-EN-BAROEUL
04/10/2018	59	FRANCONVILLE	Elsa	Adjoint	10001036986	PHARMACIE TONDEUR-MASCAUT	9 PLACE DU GENERAL DE GAULLE	59700	MARCO-EN-BAROEUL
07/10/2018	59	MASCAUT	DANIEL	Titulaire	10010228875	PHARMACIE DE LA GARE	42 ROUTE D'AVESNES	59720	LOUVROIL
04/10/2018	59	JOISSAINS	CAMILLE	Titulaire	101022875	PHARMACIE DE LA GARE	126 RUE PAUL DEUDON	59750	FEIGNES
03/10/2018	59	ZARKA-BUYTAERT	AUDREY	Adjoint	10100237386	PHARMACIE MILOT SOPHIE	200 RUE DE SAINT SAULVE	59770	MARLY
04/10/2018	59	BRASSEUR	CHRISTEL	Titulaire	10001036523	PHARMACIE CABOCHÉ	2 RUE DES JACINTHES	59770	MARLY
04/10/2018	59	SZYMKIW	AUDREY	Adjoint	10101091451	PHARMACIE CABOCHÉ	2 RUE DES JACINTHES	59770	MARLY
04/10/2018	59	CABOCHÉ	PIERRE	Adjoint	10001036804	PHARMACIE CABOCHÉ	2 RUE DES JACINTHES	59770	MARLY
05/10/2018	59	MOREL	MATTHIAS	Titulaire	10001093532	PHARMACIE MOREL	368 RUE JEAN JAURES	59790	RONCHIN
08/10/2018	59	MEZIANE	MARIE-ALBERT	Adjoint	10100451805	PHARMACIE MOREL	368 RUE JEAN JAURES	59790	RONCHIN
01/10/2018	59	COQUET-LOYEZ	PAULINE	Adjoint	10001116242	PHARMACIE DES OUAIS	101 RUE ST SEBASTIEN	59800	LILLE
02/10/2018	59	GOZÉ	CECILE	Adjoint	10100248482	PHARMACIE COUSART	243 RUE PIERRE LEGRAND	59800	LILLE
02/10/2018	59	MELARD	PIERRE	Titulaire	10001100576	GRANDE PHARMACIE DES HALLES	99 RUE MASSENA	59800	LILLE
02/10/2018	59	MELARD	CAMILLE	Titulaire	10004151501	GRANDE PHARMACIE DES HALLES	99 RUE MASSENA	59800	LILLE
02/10/2018	59	ODENT	GUILAUME	Adjoint	10100317899	GRANDE PHARMACIE DES HALLES	99 RUE MASSENA	59800	LILLE
02/10/2018	59	CRUYPENINCK	ROMAIN	Adjoint	10100664175	GRANDE PHARMACIE DES HALLES	99 RUE MASSENA	59800	LILLE
02/10/2018	59	HUYGHE	LAURA	Adjoint	10100613125	GRANDE PHARMACIE DES HALLES	99 RUE MASSENA	59800	LILLE
02/10/2018	59	HAUTIN	JULIEN	Adjoint	10100261790	GRANDE PHARMACIE DES HALLES	99 RUE MASSENA	59800	LILLE
02/10/2018	59	SAINT GHISLAIN	EISE	Adjoint	10101351798	GRANDE PHARMACIE DES HALLES	99 RUE MASSENA	59800	LILLE
24/09/2018	59	THOMAZEAU-CUISSET	MARION	Adjoint	10003476370	PHARMACIE LUCIDARME	40 RUE CLEMENCEAU	59830	BOURGHÉLLES
05/10/2018	59	DUBUS	Antoine	Adjoint	10100200012	PHARMACIE LEMMENS	114 RUE JEAN JAURES	59880	ST SAULVE
17/09/2018	59	MARQUANT	BRIGITTE	Titulaire	10001029767	PHARMACIE MARQUANT-CORNAVIN	91 RUE JEAN JAURES	59880	SAINT-SAULVE
05/09/2018	59	DUCA TTEAU	PATRICK	Adjoint	10001051399	PHARMACIE MAFTOUH	62 RUE DE LILLE	59890	QUESNOY-SUR-DEULE
05/09/2018	59	VINATIER	MARTINE	Titulaire	10001016236	PHARMACIE DU MONT	91 RUE BELLE CROIX	59890	QUESNOY SUR DEULE
06/10/2018	62	COUSSEMACK	DANIELE	Titulaire	10001063733	PHARMACIE COUSSEMACK	1515 AVENUE DU GENERAL DE GAULLE	62000	BONDUES
06/10/2018	62	MOUROYVAL-SAMIER	DELPHINE	Adjoint	10001122274	PHARMACIE COUSSEMACK	72 TER AVENUE WINSTON CHURCHILL	62000	ARRAS
08/10/2018	62	LECLERCQ	HELENE	Titulaire	10100517092	SELASU PHARMACIE SAINT MICHEL	RES ST MICHEL -	62000	ARRAS
03/10/2018	62	DELENDE	CAROLINE	Adjoint	10101887662	PHARMACIE DE LA HALLE	50 PLACE D'ARMES	62100	ARRAS
05/10/2018	62	HIEULLE	FREDERIC	Titulaire	10001066454	PHARMACIE HIEULLE	RES GUYNEMER - AVENUE G GUYNEMER	62100	CALAIS
05/10/2018	62	VERNE	PAUL	Titulaire	10001071579	PHARMACIE VERNE	45 BOULEVARD LAFAYETTE	62100	CALAIS
05/10/2018	62	DANJOU-BRIANE	LISA	Titulaire	10001090637	PHARMACIE BRIANE - RAMON	131 AVENUE BLERIOT	62100	CALAIS
08/10/2018	62	ROGER	CAMILLE	Adjoint	10101171535	PHARMACIE MALBRANQUE	208 BOULEVARD LAFAYETTE	62100	CALAIS
01/10/2018	62	VERMERSCH	Audrey	Adjoint	10100713501	PHARMACIE VERMERSCH JEAN-PIERRE ET AUDREY	40 RUE EDOUARD HERRIOT	62118	BIACHE-SAINT-VAAST
03/10/2018	62	ROGER	MELANIE	Titulaire	10100014848	PHARMACIE PATINIER	14 BIS RUE ROGER SALENGRO	62119	DOURGES
05/10/2018	62	FARDEL	Emeline	Adjoint	10100623569	PHARMACIE PATINIER	57 Route Départementale 943	62120	RACQUINGHEM
05/10/2018	62	FLINOIS	ANAIS	Adjoint	10001068971	PHARMACIE BOLET	57 Route Départementale 943	62120	RACQUINGHEM
02/10/2018	62	BOLET	DOMINIQUE	Titulaire	10001108744	PHARMACIE WALLEZ	29 ROUTE NATIONALE	62123	BEAUMETZ-LES-LOGES
07/10/2018	62	DENEUVILLE-DERAMECOURT	ANNABELLE	Adjoint	10001074672	PHARMACIE LEFEBVRE - TROLLE	5 RUE NAPOLEON	62126	WIMILLE
01/10/2018	62	TROLLE-LINE	PASCAL	Titulaire	10100763324	PHARMACIE LEFEBVRE - TROLLE	102 RUE D'HESDIN	62134	ANVIN
01/10/2018	62	SCOUJMAQUE	HELENE	Adjoint	10001118289	PHARMACIE DE RICHEBOURG	1 PLACE DU GENERAL DE GAULLE	62134	ANVIN
02/10/2018	62	RENAUX	PAULINE	Adjoint	10001033157	PHARMACIE THERY	142 RUE DE RETUY	62136	RICHEBOURG
08/10/2018	62	CUCHEVAL-DEBUSSCHERE	MARTINE	Adjoint	10001092856	PHARMACIE PORTE DES FLANDRES	CCAL PORTE DES FLANDRES - 41 ROUTE NATIONALE	62138	VIOLAINES
01/10/2018	62	DOUTRIAUX-GUSTIN	ISABELLE	Adjoint	10001103331	PHARMACIE CLEMENT	2 RUE DANIEL LEREUIL	62138	AUCHY-LES-MINES
01/10/2018	62	CLEMENT	CHRISTINE	Adjoint	10001067759	PHARMACIE CLEMENT	2 RUE DANIEL LEREUIL	62140	HESDIN
04/10/2018	62	THERY	FRANCOISE	Titulaire	10001080000	PHARMACIE THERY-CARRE	4 AVENUE DE BOULOGNE	62140	MARCONNE

04/10/2018	62	CARRÉ	STEPHANE	Titulaire	10100506202	PHARMACIE THERY-CARRE	4 AVENUE DE BOULOGNE	62140	MARCONNE
04/10/2018	62	CLEMENT	SOPHIE	Titulaire	10100354108	PHARMACIE CLEMENT	2 RUE DANIEL LEREUIL	62140	HESDIN
01/10/2018	62	PESLA	JEAN-FRANCOIS	Titulaire	10001051654	PHARMACIE PESLA	143 RUE BASLY	62141	EVIN-MALMAISON
27/09/2018	62	MULLET	SOPHIE	Adjoint	10100370039	SELARL PHARMACIE DE LA LAWIE	15 RUE HENRI DURANT	62150	HOUDAIN
04/10/2018	62	FOUREAU-CHRISTOPHE	CELINE	Adjoint	10001103075	PHARMACIE CAYEUX	2823 ROUTE DE BERCK	62180	RANG-DU-FLIERS
05/10/2018	62	BOUGLER	Clare	Adjoint	10100195071	PHARMACIE DUMORTIER	14 PLACE JEAN JAURES	62190	LILLERS
05/10/2018	62	DURIEUX	Marine	Adjoint	10101085495	PHARMACIE DUMORTIER	14 PLACE JEAN JAURES	62190	LILLERS
09/10/2018	62	LOURNE	MAUDE	Adjoint	10001101087	PHARMACIE BOT	124 RUE LEON BLUM	62218	LILLERS
03/10/2018	62	DEFROCOURT	STEPHANE	Titulaire	10003461224	PHARMACIE DEL'AA	CCAL AUCHAN - ZONE DES FRAIS FONDS	62219	LOISON-SOUS-LENS
13/09/2018	62	MUSLIN	FLORENCE	Adjoint	10101218401	PHARMACIE SAINT MARTIN	100 RUE SALVADOR ALLENDE	62220	LONGUENESSE
02/10/2018	62	FLIET	CARINE	Adjoint	10001100873	PHARMACIE LEUSCH	42 RUE DE LA FORGE AU FER	62223	CARVIN
05/10/2018	62	AERTS-POUILLE	NADEGE	Adjoint	10001116150	PHARMACIE AERTS	47 BIS RUE ROGER SALENGRO	62223	SAINT-NICOLAS-LEZ-ARRAS
07/10/2018	62	BAILLEUL	MARC	Adjoint	10001064806	PHARMACIE BAILLEUL	42 RUE DE LA FORGE AU FER	62223	ANZIN-SAINT-AUBIN
03/10/2018	62	JOUGLEUX	NATHALIE	Titulaire	10001085280	PHARMACIE BAILLEUL	31 RUE DE VERSAILLES	62223	SAINT-LAURENT-BLANGY
05/10/2018	62	MACOQUET	CECILE	Titulaire	10001085280	PHARMACIE JOUGLEUX-LAURENT	84 BOULEVARD DE LA LIBERTE	62230	OUTREAU
03/10/2018	62	DELATTRE	SANDRA	Adjoint	10001115053	EURL PHARMACIE CECILE MACOQUET	89 BOULEVARD DE LA LIBERTE	62230	OUTREAU
04/10/2018	62	DEBARGE	CLAIRE	Adjoint	10101048251	SELARL PHARMACIE DES DUNES	53 ROUTE NATIONALE	62231	BILERIOT PLAGE
05/10/2018	62	LEFEBVRE-CIESIOLKA	FABIENNE	Adjoint	1000100311	PHARMACIE LACHOR	286 AVENUE DE LA MORINIE	62232	ANNEZIN
03/10/2018	62	AYED-COYECCOUES	BEATRICE	Adjoint	10001111193	PHARMACIE AYED - ZOLFAGHARI	6 RUE PIERRE MENDES FRANCE	62232	VENDIN-LEZ-BETHUNE
03/10/2018	62	LAHALLE	BRIGITTE	Adjoint	10001066991	PHARMACIE LACHOR	LES HAUTS DE LENS - CELLULE N - 56 RUE ALAIN	62300	LENS
03/10/2018	62	BOURGOIS	MARC	Adjoint	10001579946	PHARMACIE BOURGOIS	120 A RUE ROGER SALENGRO	62300	ELEU-DIT-LEAUWETTE
04/10/2018	62	ZOLFAGHARI	ALEXANDRA	Adjoint	10001091379	PHARMACIE AYED - ZOLFAGHARI	45 RUE RENE LANOY	62300	LENS
05/10/2018	62	BERNARDY	CLEMENCE	Adjoint	10100724631	Pharmacie Debay Guillaume	56 RUE ALAIN - CCOM DES HAUTS DE LENS	62300	LENS
06/10/2018	62	BRIEF	REMY	Adjoint	10100739472	PHARMACIE CAPUCINE GUEGAIN-COCHETELUX	1 RUE BEAULIEU PERELLE	62300	LENS
01/10/2018	62	PONT-HONTSCHOOTE	SOPHIE	Adjoint	10001067072	PHARMACIE TAILLIEZ-GALLAND	2 RUE JEAN MONNET	62300	LENS
02/10/2018	62	DESAILLY	CATHERINE	Titulaire	10001053841	PHARMACIE PONT	CCAL 'CHAMPION' - RUE DE DROCOURT	62320	ROUVROY
06/10/2018	62	CHAVIGNY	ANNE-FRANCOISE	Titulaire	10001076941	PHARMACIE DESAILLY	37 PLACE FOCH	62340	GUINES
05/10/2018	62	WILLIARD	Xavier	Titulaire	10001082782	SELEURL PHARMACIE CHAVIGNY	47 RUE DU 11 NOVEMBRE	62400	ESSARS
05/10/2018	62	MINET	Emilie	Adjoint	10100502599	PHARMACIE XAVIER WILLIARD	1546 RUE COPERNIC	62400	BETHUNE
19/09/2018	62	CATTEAU	LUCIE	Adjoint	101010241743	PHARMACIE FOURNIER	1 BIS RUE DES CASTORS	62480	LE PORTEL
03/10/2018	62	REIS	Benjamin	Adjoint	10101688892	PHARMACIE CATTEAU	14 PLACE DE L'EGLISE	62480	PORTEL (LE)
09/10/2018	62	DEFOORT	JULIE	Adjoint	10100385045	PHARMACIE RENAUX	13 AVENUE DU MARECHAL JOFFRE	62500	ST MARTIN LEZ TATINGHEM
08/10/2018	62	DACQUET	JULIE	Adjoint	10001097954	PHARMACIE MAIRE	44 RUE DE CALAIS	62520	TOUQUET-PARIS-PLAGE (LE)
08/10/2018	62	FONTAINE	ALINE	Adjoint	10100170009	PHARMACIE DACQUET	49 RUE PASTEUR	62590	OIGNIES
08/10/2018	62	VIDIL	GUILAUME	Adjoint	10100595372	PHARMACIE DEMAREZ	346 RUE DE L'IMPERATRICE	62600	BERCK
03/10/2018	62	DELANDE	ADELINE	Adjoint	10100389875	PHARMACIE BEGHIN	382 AVENUE DU ROSSIGNOL	62610	BOIS-EN-ANDRES
01/10/2018	62	FONTAINE	NATHALIE	Titulaire	10101383445	PHARMACIE DELALANDE	RES PROVENCE - BOULEVARD JEAN MOULIN	62640	MONTIGNY-EN-GOHELLE
04/10/2018	62	HENNERE	EMILE	Titulaire	10001074953	PHARMACIE FONTAINE-HERMANT	36 ROUTE NATIONALE	62660	BEUVRY
02/10/2018	62	BOONEFAES	MARTINE	Titulaire	10100065395	PHARMACIE HENNERE - SUCHARYNA	36 ROUTE NATIONALE	62660	BEUVRY
03/10/2018	62	LEPIERRE	JULIEN	Adjoint	10100066520	PHARMACIE CENTRALE	61 RUE ROBESPIERRE	62680	MERICOURT
01/10/2018	62	DALONGEVILLE-PAVIE	SANDRINE	Adjoint	10100784478	PHARMACIE MARTINI - DUJA	1 RUE EMILE DELOMBRE	62690	AUBIGNY-EN-ARTOIS
01/10/2018	62	VERON	Antoine	Adjoint	10001083632	PHARMACIE VERON	1 RUE ROGER SALENGRO	62710	COURRIERES
03/10/2018	62	BEN HAMADOU	HAFED	Titulaire	10100716298	PHARMACIE VERON	1 RUE ROGER SALENGRO	62710	COURRIERES
03/10/2018	62	BASLIOS	ALEXANDRE	Titulaire	10001152826	PHARMACIE BEN HAMADOU	25 RUE JULES MASSENET	62710	COURRIERES
03/10/2018	62	BELIART	DAMIEN	Titulaire	10001105476	PHARMACIE BELIART	CCAL CARREFOUR - RUE MARIE LIETARD	62800	LIEVIN
03/10/2018	62	DEHAUT-ANCELET	ISABELLE	Adjoint	10001074201	PHARMACIE BURDEAUDUCQ	CENTRE COMMERCIAL CARREFOUR RUE MARIE LIETARD	62800	LIEVIN
18/09/2018	62	AVRAM	MARIA	Adjoint	10001076701	PHARMACIE SELLIER	23 RUE JEAN BAPTISTE DEFERNEZ	62800	LIEVIN
05/10/2018	62	MICHAELIDES	EMILE	Adjoint	10101409489	PHARMACIE COINT MELLICK	7 RUE FERNAND DARCHICOURT	62820	LIEVIN
04/10/2018	02	PELTIER	JEAN-JACQUES	Adjoint	1000067708	PHARMACIE NOUVELLE CABESTAING SELARL	12 RUE CASIMIR BEUGNET	62880	LIBERCOURT
05/10/2018	02	DUCHATELET	Pauline	Adjoint	1000067708	PHARMACIE ILE DE FRANCE	107 RUE DU GANSPETTE	62880	VENDIN-LE-VIEIL
02/10/2018	02	CATRY	MATHILDE	Adjoint	10100104438	PHARMACIE CERYI-ALGLAVE	21 RUE DU GENERAL DE GAULLE	62910	PONT-A-VENDIN
06/10/2018	02	PAYEN	OLIVIER	Titulaire	10000733070	PHARMACIE DE VRIERE	107 RUE DU GANSPETTE	62950	EPERLECOUES
06/10/2018	02	LENGLET	BERTRAND	Titulaire	10100260115	PHARMACIE L'EUROPE	CC AUCHAN AVENUE E LA REPUBLIQUE	62950	NOVELLE-GODAULT
06/10/2018	02	LEGROS	MARIE-HELENE	Adjoint	10100503738	PHARMACIE ARCHER-CUISSET	RUE EMILE ZOLA	62970	COURCELLES-LES-LENS
							400 AVENUE GEORGES POMPIDOU	02000	LAON
							400 AVENUE GEORGES POMPIDOU	02000	LAON
							21 RUE DE CHAMPAGNE	02100	LESDEINS
							66 RUE ROBERT SCHUMANN	02100	SAINT-QUENTIN
							33 RUE VICTOR BASCH	02100	ST QUENTIN
							CCAL - 2 RUE JACQUES BLANCHOT	02100	ST QUENTIN

06/10/2018	02	CATRY-DUBOIS	SOPHIE		Titulaire	10000683291	PHARMACIE CATRY - DUBOIS	72 RUE DU GENERAL LECLERC	02100	SAINTE-QUENTIN
02/10/2018	02	HAYEK-FOISSEY	Fanny		Adjoint	1000261857	PHARMACIE DU CENTRE	1 RUE VICTOR BASCH	2100	SAINTE-QUENTIN
06/10/2018	02	LEGROS	ISABELLE		Adjoint	10000724418	PHARMACIE DE BEAUREVOIR	2 PLACE CHARLES DE GAULLE	02110	BEAUREVOIR
06/10/2018	02	RODRIGUES	SABRINA		Titulaire	10100239836	PHARMACIE DE BEAUREVOIR	2 PLACE CHARLES DE GAULLE	02110	BEAUREVOIR
05/10/2018	02	HEITZ	HERVE		Titulaire	10000688415	PHARMACIE HEITZ	CCAL SUPER U - RUE DU STADE	02130	FERE-EN-TARDENOIS
24/09/2018	02	DUFLOS	VALERIE		Adjoint	10000734417	PHARMACIE SAINT WAAST	33 BOULEVARD DE STRASBOURG	02200	SOISSONS
02/10/2018	02	BOURDOUX	JEREMY		Adjoint	10101451736	PHARMACIE DE MAUPAS	16 RUE JEAN MOULIN	02200	SOISSONS
02/10/2018	02	DELANNAY-MERLIO	MARIE-PAULE		Adjoint	10000735067	PHARMACIE DE MAUPAS	16 RUE JEAN MOULIN	02200	SOISSONS
02/10/2018	02	DEMILLY	PIERRE		Adjoint	10101314317	PHARMACIE SAINT MARTIN	37 RUE SAINT MARTIN	02200	SOISSONS
03/10/2018	02	CARRETTE	JUSTINE		Adjoint	10101684263	PHARMACIE SAINT MARTIN	33 BOULEVARD DE STRASBOURG	02200	SOISSONS
03/10/2018	02	UZANNE	MARION		Adjoint	10101500527	PHARMACIE BROCHOT - RUEILLE	10 Rue DE BORDEAUX	02210	COINCY
06/10/2018	02	CARETTE	CATHERINE		Titulaire	10000686161	PHARMACIE CARETTE-PREVOTEAU	3 RUE CONDORCET	02240	RIBEMONT
02/10/2018	02	MIGNIEN	Pierre		Adjoint	10100195329	PHARMACIE LEONARD	44 RUE DU GENERAL DE GAULLE	02260	LA-CAPELLE
04/10/2018	02	MONFOURNY	Gegore		Adjoint	10101462935	PHARMACIE MONFOURNY	5 RUE DE L'HOPITAL	02440	MONTESCOURT-LIZEROLLES
05/10/2018	02	LORGERE	ALAN		Titulaire	10000733633	PHARMACIE CARETTE - LORGERE	43 B RUE ANDRE BRUIE	02520	FLAYE-LE-MARTEL
08/10/2018	02	DUBAN-VAN DEN BOSSCHE	SOPHIE		Titulaire	10004048343	PHARMACIE DUBAN VANDENBOSSCHE	2 RUE DES DOCTEURS	02590	ETREILLERS
08/10/2018	02	LEBRUN	MAXIME		Adjoint	10101432028	PHARMACIE DUBAN VANDENBOSSCHE	2 RUE DES DOCTEURS	02590	ETREILLERS
02/10/2018	02	NOE	ERIC		Adjoint	10000086040	PHARMACIE MONTE-CRISTO	4 RUE DU GENERAL MANGIN	02600	VILLERS-COTTERETS
05/10/2018	02	FOSSAERT	CORINNE		Titulaire	10000683754	PHARMACIE FOSSAERT-PY	8 RUE DU 11 NOVEMBRE	02620	BUIRONFOSSE
02/10/2018	02	LEROY	CONSTANCE		Adjoint	10100320125	PHARMACIE CHARLEMAGNE	64TER RUE DES ECOLES	02840	ATHIES SOUS LAON
24/09/2018	02	DAMIENS	EMILIE		Adjoint	10100006377	PHARMACIE DE CREPY	5 RUE MALEZIEUX BRIQUET	02870	CREPY
06/10/2018	60	GOURLAIN-VOTTE	ANNE		Titulaire	10000720135	PHARMACIE SAINT PIERRE	16 RUE ST PIERRE	60000	BEAUVAIS
02/10/2018	60	BRANCOURT	DEBORAH		Adjoint	10100890382	PHARMACIE NAINE-LEQUILLER	9 RUE DE LA REPUBLIQUE	60100	CREIL
03/10/2018	60	BOUQUET	Jillie		Titulaire	10100265189	PHARMACIE DU THERAIN	27 RUE DE DIEPPE	60112	MILLY-SUR-THERAIN
03/10/2018	60	CAULLIEZ	ALEXANDRE		Adjoint	10100522373	PHARMACIE DUBERNARD	3 RUE DE LA REPUBLIQUE	60120	BRETEUIL
04/10/2018	60	LEVEL-MARTIN	LAURE		Adjoint	10000707181	PHARMACIE LE COUTEUX-STRAIGIER	42 RUE ST ANTOINE	60120	ESQUENNOY
01/10/2018	60	CARVIN	JEROME		Adjoint	10000728518	PHARMACIE CARON	80 RUE JEAN JAURES	60180	NOGENT-SUR-OISE
03/10/2018	60	VILLALONGA	MARIE-CLAIRE		Adjoint	10000120385	PHARMACIE MAGNEZ	18 RUE DEMAGNEZ	60180	NOGENT-SUR-OISE
29/09/2018	60	PETIT	Marion		Adjoint	10100430361	PHARMACIE BALLIGNY	73 RUE DE PARIS	60190	NEUVILLE-ROY (LA)
04/10/2018	60	SELLIER	Julie		Titulaire	10100259505	PHARMACIE SELLIER	26 RUE DE LA REPUBLIQUE	60190	ESTREES-SAINT-DENIS
07/10/2018	60	BIGO	THOMAS		Titulaire	10100067510	PHARMACIE LEBEVRE - BAUDOIN	26 RUE DE LA REPUBLIQUE	60190	ESTREES-SAINT-DENIS
02/10/2018	60	CLIOUET CATIMEL	Camille		Adjoint	10100201560	PHARMACIE LEFEBVRE - BAUDOIN	RUE ELISA BARE	60190	ESTREES-SAINT-DENIS
05/10/2018	60	MALBEZIN	CLAIRE ALIX		Adjoint	10001053601	PHARMACIE BONNEFOY	21 RUE DES RESERVOIRS	60200	COMPIEGNE
29/09/2018	60	MONTEIRO	CHARLOTTE		Titulaire	10101350634	PHARMACIE DE LA VICTOIRE	14 RUE DE NORMANDIE	60200	COMPIEGNE
21/09/2018	60	CANOVAS	PATRICIA		Adjoint	10100209773	PHARMACIE MONSERAND	39 AVENUE DE LA LIBERATION	60260	LAMORLAYE
05/10/2018	60	MOUKRIM	SABINE		Adjoint	10000703664	PHARMACIE DES CHARMES	324 RUE DE LA REPUBLIQUE	60290	LAIGNEVILLE
05/10/2018	60	PULLANDRE	LUCIE		Adjoint	10000696921	PHARMACIE DUPUIS	CCAL BONSECOURS - 5 RUE DE LA CHAMPIGNONNIERE	60300	SENLIS
03/10/2018	60	DELBARRE	CECILE		Adjoint	10100956577	PHARMACIE DUPUIS	CC BON SECOURS 5 RUE DE LA CHAMPIGNONNIERE	60300	SENLIS
02/10/2018	60	DAMIENS	Lucie		Adjoint	10000701374	PHARMACIE VANDEPUTTE-SOILLEUX	1 RUE DU GENERAL DE GAULLE	60400	NOYON
02/10/2018	60	THIVERNY	Alix		Adjoint	10100003812	PHARMACIE VANDEPUTTE-SOILLEUX	1 RUE DU GENERAL DE GAULLE	60400	NOYON
05/10/2018	60	VASSEUR	CECILE		Adjoint	10004139118	PHARMACIE FRYDA GUILLLOTIN	4 RUE DE PARIS	60430	NOAILLES
03/10/2018	60	HOULLIER	SANDRINE		Titulaire	10000728203	PHARMACIE VASSEUR SANDRINE	30 RUE NATIONALE	60430	NOAILLES
04/10/2018	60	LAFARGUE	ANNE-SOPHIE		Adjoint	10101041506	PHARMACIE REGIONALE	131 RUE GEORGES LATAPIE	60490	RESSONS SUR WATZ
18/09/2018	60	CAMUS	HELENE		Adjoint	10100572105	PHARMACIE SOCIRAT	48 RUE PASTEUR	60540	BORNEL
01/10/2018	60	DESCATEUX-CARON	AURELIEN		Titulaire	10000378108	PHARMACIE DE BORNEL	48 RUE PASTEUR	60540	BORNEL
01/10/2018	60	GRECO	EMMANUELLE		Adjoint	10000726181	PHARMACIE DE L'EGUISE	6 PLACE DE L'EGUISE	60550	VERNEUIL-EN-HALATTE
01/10/2018	60	DUBOIS	ANAELE		Adjoint	10101062106	PHARMACIE DE BREUIL LE VERT	32 RUE DES GRIVES	60600	BREUIL-LE-VERT
01/10/2018	60	LEVILLAIN	JACOUES		Adjoint	10000692987	PHARMACIE PHILIPPOT	32 RUE DES GRIVES	60600	BREUIL-LE-VERT
05/10/2018	60	TERNACLE	LAURE		Adjoint	10004049739	PHARMACIE LETEURRE	56 RUE DE LA REPUBLIQUE	60700	CLERMONT
19/09/2018	80	GUEANT	DOMINIQUE		Titulaire	10000698471	PHARMACIE TERNACLE	10 PLACE DU CHATEAU	60980	PONT-SAINT-MAXENCE
02/10/2018	80	MORAGNY-MARIGNAC	BASTIEN		Adjoint	10100415503	PHARMACIE FAUQUET ST ACHEUL	71 CHAUSSEE JULES FERRY	80000	AMIENS
03/10/2018	80	DELOUARD-BRASSEUR	ANTOINE		Adjoint	10000730944	PHARMACIE DE LA CITADELLE	29 RUE ST MAURICE	80000	AMIENS
03/10/2018	80	FRANCAIS	ANTOINE		Adjoint	10000725050	PHARMACIE LAMIRAND - GUYON	3 PLACE DES PROVINCES FRANÇAISES	80000	AMIENS
03/10/2018	80	FRANCAIS	STEPHANIE		Titulaire	10000724491	PHARMACIE DELOUARD BRASSEUR	2 B RUE JEAN RACINE	80000	AMIENS
03/10/2018	80	LEMAIRE-RIQUIER	GILLES		Titulaire	10000731967	PHARMACIE TRANCHANT	16 RUE ST LEU	80000	AMIENS
03/10/2018	80	LEMAIRE-RIQUIER	ANGELIQUE		Titulaire	10000727049	PHARMACIE LEAIRE	98 RUE DELPECH	80000	AMIENS

03/10/2018	80	FAUQUET	ANTOINE	Titulaire	10000732494	PHARMACIE FAUQUET ACHEUL	71 CHAUSSE JULES FERRY	80000	AMIENS
03/10/2018	80	JAYEZ	PASCAL	Titulaire	10000723717	PHARMACIE ST VICTOR	295 BOULEVARD DE BEAUVILLE	80000	AMIENS
05/10/2018	80	BOITEL	ARNAUD	Titulaire	10000731397	PHARMACIE BOITEL	19 RUE MORGAN	80000	AMIENS
05/10/2018	80	POLLEUX	CHRISTINE	Adjoint	10000720168	PHARMACIE SAINTE ANNE	49 rue Jules Barri	80000	AMIENS
06/10/2018	80	RANDANNE-ARTHAUD	AUDE	Titulaire	10000723519	PHARMACIE RANDANNE	658 ROUTE DE ROUEN	80000	AMIENS
08/10/2018	80	BERAMI	SALIHA	Adjoint	10101402005	PHARMACIE LACOUDRE	2 RUE WINSTON CHURCHILL	80000	AMIENS
08/10/2018	80	LACOUDRE	YOUNES	Adjoint	10100572089	PHARMACIE LACOUDRE	2 RUE WINSTON CHURCHILL	80000	AMIENS
09/10/2018	80	FAUQUET	MARIE-CLEMENCE	Titulaire	10000716893	PHARMACIE LACOUDRE	2 RUE WINSTON CHURCHILL	80000	AMIENS
09/10/2018	80	FAVIER	JEAN-PHILIPPE	Titulaire	10100117737	PHARMACIE FAUQUET ETOUVIE	CCAL LES COURSVES - PARC D'ETOUVIE	80000	AMIENS
02/10/2018	80	HABERT	LIONEL	Adjoint	10000724350	PHARMACIE FAVIER	4 AVENUE PAUL CLAUDEL	80000	AMIENS
15/09/2018	80	LESEUR-LESTOQUOIT	FLORENCE	Adjoint	10001050417	PHARMACIE KETELS	22 RUE DE LIHONS	80131	HARBONNIERES
26/09/2018	80	BERGER - MAINNEMARRE	ANNAIS	Adjoint	10001050417	PHARMACIE KETELS	29 RUE SAINT FURSY	80200	PERONNE
03/10/2018	80	CARON	NOEMIE	Adjoint	10100145010	PHARMACIE DEMAREST	203 RUE D'ÉMONVILLE	80210	CHEPY
05/10/2018	80	SUEUR-MERCHER	YVELYNE	Titulaire	10100644979	GRANDE PHARMACIE DE LA BAIE	29 PLACE DES PILOTES	80230	SAINT-VALERY-SUR-SOMME
24/09/2018	80	COINTE-BATTON	LYDIE	Titulaire	10000713361	GRANDE PHARMACIE DE LA BAIE	29 PLACE DES PILOTES	80230	SAINT-VALERY-SUR-SOMME
06/10/2018	80	PARIN-LEIGNEL	SANDRINE	Titulaire	10004023601	PHARMACIE COINTE	28 AVENUE HENRI BARBUSSE	80330	LONGUEAU
09/10/2018	80	HECART	Karine	Adjoint	10000726587	SNC PHARMACIE DEMAZEAU - PARIN	10 PLACE DE LA LIBERTE	80340	BRAY-SUR-SOMME
09/10/2018	80	LEFEVRE-SKIL	SYLVIE	Adjoint	10101051489	PHARMACIE CHARLET	1 RUE DU GENERAL LECLERC	80400	HAM
02/10/2018	80	KESSLER	ANNE	Adjoint	10000731868	PHARMACIE PEGARD	81 RUE PIERRE BROSSOLETTE	80470	AILLY-SUR-SOMME
04/10/2018	80	HOLLEVILLE	GUILAUME	Adjoint	10004048301	PHARMACIE PEGARD	81 RUE PIERRE BROSSOLETTE	80470	AILLY-SUR-SOMME
04/10/2018	80	TINCO	JEAN-CLAUDE	Titulaire	10101423983	PHARMACIE CLEMENT - CHASSANG	14 PLACE DE L'HOTEL DE VILLE	80500	MONTDIDIER
04/10/2018	80	DUPONT	PIERRE	Adjoint	10000712421	PHARMACIE TINCQ	6 RUE DU GENERAL LECLERC	80540	MOLLIENS-DREUIL
02/10/2018	80	JURION	OLIVIER	Adjoint	10000720671	PHARMACIE TINCQ	6 RUE DU GENERAL LECLERC	80540	MOLLIENS-DREUIL
02/10/2018	80	BUSCHINSKI	LAETTITA	Adjoint	10000716042	PHARMACIE OENOT	66 RUE DU BOURG	80600	DOULLENS
02/10/2018	80	DEBUISSCHER	CHARLOTTE	Adjoint	101007183739	PHARMACIE CARPENTIER-BEAURAIN	15 PORTE DE DOULLENS	80600	BEAUJESNE
03/10/2018	80	LE NANCQ-GUILBERT	VALERIE	Titulaire	10101588225	PHARMACIE CARPENTIER	15 PORTE DE DOULLENS	80600	BEAUJESNE
01/10/2018	80	COMPTDAER-BREBION	CECILE	Adjoint	10000725100	PHARMACIE LE NANCQ	36 RUE CHARLES CAGNY	80630	BEAUVAL
01/10/2018	80	CARON	STEPHANIE	Adjoint	10000720051	PHARMACIE POINTIN	12 RUE MARCELLIN TRUQUIN	80800	CORBIE
03/10/2018	80	DEBERLY	Ludwine	Titulaire	10000735497	PHARMACIE POINTIN	12 RUE MARCELLIN TRUQUIN	80800	CORBIE
					10100517787	PHARMACIE DU VAL D'ANCRE	6 RUE ROBERT LEGER	80800	RIBEMONT-SUR-ANCRE

Agence régionale de santé Hauts-de-France

R32-2018-09-28-008

décision 2018-071 PREV PA PH relative à l'attribution de  
financement FIR au titre de l'anne 2018 Centre Lillois de  
Réadaptation de l'UGECAM

Affaire suivie par Mr Valentin CARNEAU  
Direction de l'offre médico-sociale  
Sous-Direction des Affaires Financières  
ARS-HDF-DOMS-AFFAIRES-  
FINANCIERES@ars.sante.fr  
Téléphone : 03 62 72 86 01

**La Directrice Générale de l'Agence  
Régionale de Santé Hauts-de-France**

à

Madame Christine WENDLING-BOCQUET  
Directrice Générale de l'UGECAM  
3 rue du Docteur Charcot  
59000 LILLE

**Objet : décision n°2018-n°071/PREV PAPH, relative à l'attribution de financement FIR au titre de l'année 2018 Centre Lillois de Réadaptation de l'UGECAM**

Dans le cadre des missions financées par le fonds d'intervention régional (FIR) en application de l'article L.1435-8 et de l'article R.1435-16 du code de la santé publique, j'ai l'honneur de vous attribuer la somme de :

160 000 €, à imputer sur la mission 1 du FIR (promotion de la santé, prévention des maladies, des traumatismes, du handicap et de la perte d'autonomie) au titre des actions de prévention des traumatismes, des handicaps et de la perte d'autonomie.

La convention du 28 septembre 2018, jointe, précise l'objet du financement, les conditions de sa prise en charge financière et de son évaluation, ainsi que les engagements qui vous lient en tant que bénéficiaire.

L'agent comptable de l'Agence Régionale de Santé Hauts-de-France procédera aux opérations de paiements à la signature de la présente décision, selon les modalités fixés à l'article 5 de la convention.

La dépense sera ordonnancée par la directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Hauts-de-France.

La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans le délai de deux mois à compter de sa notification à l'intéressé ou de sa publication.

La Directrice de l'Offre Médico-Sociale de l'Agence Régionale de Santé Hauts-de-France est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le **28 SEP. 2018**

La Directrice Générale de l'Agence  
Régionale de Santé Hauts-de-France

Pour la Directrice Générale et par délégation  
La Directrice Adjointe de l'Offre Médico-Sociale



Aline QUÉVÈRE

Page 1 sur 1

Agence régionale de santé Hauts-de-France

R32-2018-09-17-006

décision attributive d'un financement PAERPA  
TELEMEDECINE N°2018-060/PAERPA au titre du  
Fonds d'Intervention Régional applicable en 2018 à  
l'EHPAD Notre Dame de la Treille

DECISION ATTRIBUTIVE D'UN FINANCEMENT  
PAERPA TELEMEDECINE  
N° 2018-060/PAERPA  
au TITRE DU FONDS D'INTERVENTION REGIONAL APPLICABLE EN 2018

Bénéficiaire : **EHPAD Notre Dame de la Treille, géré par l'Association des Auxiliaires de St Camille, représenté par la Directrice de l'EHPAD, Madame Emmanuelle Tiry**  
**36 bis, rue de l'Abreuvoir 59300 VALENCIENNES**  
**n° SIRET : 323 996 223 00026**

et désigné sous le terme « porteur de l'action »

- VU Le code de la santé publique, notamment les articles L 1435-8 à L 1435-11 et R 1435-16 à R 1435-36 ;
- VU L'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;
- VU la loi n°2017-1836 du 30 décembre 2017 de financement de la Sécurité Sociale pour 2018 publiée au Journal Officiel du 31 décembre 2017 ;
- VU Le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;
- VU Le décret du 10 novembre 2016 portant nomination de Monique Ricomes en qualité de directrice générale de l'agence régionale de santé Hauts-de-France (ARS) ;
- VU L'arrêté du 2 mai 2018 fixant pour l'année 2018 le montant des crédits attribuées aux agences régionales de santé au titre du fonds d'intervention régional et le montant des transferts prévus à l'article L.174-1-2 du code de la sécurité sociale
- VU La circulaire du Premier ministre du 29 septembre 2015 relative à la déclinaison de la charte des engagements réciproques et soutien public aux associations.
- VU La circulaire du 11 septembre 2014 relative à la répartition de la contribution de la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie aux agences régionales de santé pour le financement de l'expérimentation PAERPA (parcours de santé des personnes âgées en risque de perte d'autonomie) ;
- VU Le cahier des charges des projets pilotes du PAERPA
- VU La convention pluriannuelle PAERPA 2014-2017 n°2014-1775

CONSIDERANT que la loi de financement de la sécurité sociale a créé le fonds d'intervention régional (FIR), qui vise à donner aux agences régionales de santé (ARS) une plus grande souplesse dans la gestion de certains de leurs crédits, au service d'une stratégie régionale de santé transversale.

## DECIDE

### **Article 1<sup>er</sup>** :

Par la présente décision, le porteur de l'action s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre, en cohérence avec les orientations de politique publique le projet défini en annexe I à la présente décision.

### **Article 2** :

Le financement attribué au porteur de l'action au titre du fonds d'intervention régional pour l'exercice 2018 de l'action « *PAERPA – télémédecine* » est fixé à **7 000 euros**.

### **Article 3** :

Le montant du financement sera versé intégralement à la signature de la décision.

La subvention est imputée sur l'enveloppe au titre de la mission 2 du FIR (organisation et promotion de parcours de santé coordonnés ainsi qu'à la qualité et à la sécurité de l'offre sanitaire et médico-sociale), au titre des actions visant à améliorer la qualité et la sécurité des soins et des prises en charge de l'offre médico-sociale, particulièrement lorsque la complexité et l'urgence des situations le nécessite.

La contribution financière sera créditée au compte du porteur de l'action selon les procédures comptables en vigueur.

L'ordonnateur de la dépense est la directrice générale de l'ARS.

Le comptable assignataire est l'Agent-Comptable de l'ARS

### **Article 4** :

La présente décision est exécutoire à compter du 01/01/2018 et jusqu'au 31/12/2018.

### **Article 5** :

Le porteur de l'action devra fournir avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice d'attribution, les documents ci-après établis dans le respect des dispositions du droit interne et du droit communautaire :

- le compte rendu financier (cerfa 15059\*01);

- les rapports d'activité *et les comptes sociaux, (bilan, compte de résultat et annexe), certifiés par un commissaire aux comptes.*

Ces documents retracent de façon fiable l'emploi des fonds alloués pour l'exécution des obligations prévues dans la présente décision. Ils sont accompagnés d'un compte rendu quantitatif et qualitatif de l'action comprenant les éléments mentionnés dans la demande de subvention. Ces documents sont signés par le président ou toute personne habilitée.

Afin de permettre à l'ARS de s'assurer du respect de ces dispositions, le compte-rendu financier mentionné ci-dessus précisera, pour chaque action bénéficiant d'un financement ou d'une prise en charge au titre de la présente décision :

- le budget de l'action,

- la part et le montant des financements revenant à l'ARS,

- la liste des autres financeurs, les montants versés par eux et la part de ces montants dans le budget global de l'action.

### **Article 6** :

Les annexes I et II font partie intégrante de la présente décision.

### **Article 7** :

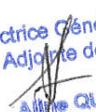
La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

**Article 8 :**

La Directrice de l'Offre Médico-Sociale et le représentant légal du porteur de l'action sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Lille, le 17 SEP. 2018

Pour la Directrice générale  
et par délégation,

Pour la Directrice Générale et par délégation  
La Directrice Adjointe de l'Offre Médico-Sociale  
  
Aline QUEVERUE

## ANNEXE 1

L'association s'engage à mettre en œuvre le projet visé à l'article 1<sup>er</sup> de la présente convention :

Projet : PAERPA télémédecine

Charges du projet	Subvention de l'ARS
7 000 €	7 000 €

### Objectif(s) :

Le recours à la télémédecine dans le cadre des projets-pilotes a plusieurs bénéfices :

- Eviter les déplacements délétères et sans bénéfice surajouté des personnes très fragiles ;
- Optimiser la qualité de la prise en charge des résidents en EHPAD en facilitant l'accès à la compétence gériatrique et autre compétence spécifique ;
- Gagner en réactivité par rapport à l'accès à une consultation classique ;
- Améliorer la prise en charge de la personne âgée par un meilleur accès aux compétences médicales et paramédicales ;
- Développer le travail collaboratif entre professionnels de santé ;
- Améliorer la diffusion de l'information : soignants / personne âgée / spécialiste / médecin traitant / médecin coordonnateur ;
- Optimiser le temps médical et réduire les coûts notamment en termes de transport médicalisé, de coût des médicaments, de la prise en charge de la iatrogénie, des hospitalisations inutiles, des déplacements de l'EMG ;
- Réduire les hospitalisations aux urgences inutiles ;
- Développer la lutte contre la iatrogénie.

### Description :

Raccordement 8 EHPAD (607 places) avec 2 centres hospitaliers : Denain et Valenciennes.

Téléconsultations et/ou téléexpertise avec :

- l'EMGIE du CH de Denain pour les spécialités de gériatrie et psychogériatrie
- l'EMSSP du CH de Valenciennes pour la spécialité soins palliatifs
- l'EMIOG du CH de Valenciennes pour la réévaluation thérapeutique et suivi EMIOG/concertation de sortie

### Public(s) visé(s) :

- Résidents des EHPAD raccordés

### Localisation :

- Territoire PAERPA composée de 136 communes – le Valenciennois-Quercitain

### Moyens mis en œuvre :

Equipement de télémédecine dans une salle dédiée.

Le financement est destiné à couvrir :

- les charges d'abonnement et de raccordement au réseau haut débit,
- les charges de droit d'usage et de maintenance des équipements et des logiciels de télémédecine.
- les charges d'adhésion
- les charges de formation du personnel pour l'utilisation de l'outil de télémédecine

# Budget prévisionnel de l'action

Le total des charges doit être égal au total des produits.

Année 2018

CHARGES	Montant <sup>1</sup>	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
<b>60 – Achats</b>	84	<b>70 – Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services</b>	
Prestations de services			
Achats matières et fournitures		<b>74- Subventions d'exploitation<sup>2</sup></b>	
Autres fournitures	84	Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)	
<b>61 - Services extérieurs</b>		-	
Locations		-	
Entretien et réparation		Région(s) : ARS	7 000 €
Assurance		-	
Documentation		Département(s) :	
<b>62 - Autres services extérieurs</b>	<b>5 717</b>	-	
Rémunérations intermédiaires et honoraires		Intercommunalité(s) : EPCI <sup>3</sup>	
Publicité, publication - - maintenance et adhésion	5 717	-	
Déplacements, missions		Commune(s) :	
Services bancaires, autres		-	
<b>63 - Impôts et taxes</b>		Organismes sociaux (détailler) :	
Impôts et taxes sur rémunération,		-	
Autres impôts et taxes		Fonds européens	
<b>64- Charges de personnel</b>	<b>905</b>	-	
Rémunération des personnels		L'agence de services et de paiement (ex-CNASEA -emplois aidés)	
Charges sociales		Autres établissements publics	
Autres charges de personnel - formation	905	Aides privées	
<b>65- Autres charges de gestion courante</b>		<b>75 - Autres produits de gestion courante</b>	
<b>66- Charges financières</b>		Dont cotisations, dons manuels ou legs	
<b>67- Charges exceptionnelles</b>		<b>76 - Produits financiers</b>	
<b>68- Dotation aux amortissements</b>	275	<b>78 – Reprises sur amortissements et provisions</b>	
CHARGES INDIRECTES			
<b>Charges fixes de fonctionnement</b>			
<b>Frais financiers</b>			
<b>Autres</b>	19		
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>7 000 €</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>7 000 €</b>
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES<sup>4</sup></b>			
<b>86- Emplois des contributions volontaires en nature</b>		<b>87 - Contributions volontaires en nature</b>	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
<b>TOTAL</b>	<b>7 000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>7 000 €</b>
<b>La Subvention de 7 000 € représente 100 % du total des produits : (montant attribué/total des produits) x 100</b>			

<sup>1</sup> Ne pas indiquer les centimes d'euros.

<sup>2</sup> L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicitées.

<sup>3</sup> Catégories d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre : communauté de communes ; communauté d'agglomération ; communauté urbaine.

<sup>4</sup> Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 99-01, prévoit *a minima* une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité mais en engagements « hors bilan » et « au pied » du compte de résultat.



Agence régionale de santé Hauts-de-France

R32-2018-09-28-007

**DECISION CONJOINTE RELATIVE A LA  
MODIFICATION DE L'HABILITATION A L'AIDE  
SOCIALE DE L'EHPAD PUBLIC AUTONOME  
RESIDENCE CLOOSTERMEULEN A STEENVOORDE**

DECISION CONJOINTE RELATIVE A LA MODIFICATION DE L'HABILITATION A L'AIDE SOCIALE DE L'EHPAD  
PUBLIC AUTONOME RESIDENCE CLOOSTERMEULEN A STEENVOORDE

**LA DIRECTRICE GENERALE  
DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE  
HAUTS-DE-FRANCE**

**LE PRESIDENT DU  
DEPARTEMENT DU NORD**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment ses articles L312-8, L313-1 à L313-5, D312-195 à D312-206, et son annexe 3-10 ;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009, dans sa version modifiée ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n°2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu le décret du 10 novembre 2016 portant nomination de Monique RICOMES en qualité de directrice générale de l'agence régionale de santé Hauts-de-France (ARS) à compter du 1er décembre 2016 ;

Vu le schéma départemental des solidarités humaines 2018-2023 ;

Vu la décision en date du 10 janvier 2018 portant délégation de signature de la directrice générale de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Vu la décision conjointe en date du 2 mars 2017 relative au renouvellement d'autorisation de l'EHPAD public autonome résidence Cloostermeulen à Steenvoorde ;

Vu la délibération du conseil d'administration de l'EHPAD résidence Cloostermeulen en date du 25 octobre 2017 sollicitant et approuvant l'habilitation partielle à l'aide sociale départementale à hauteur de 44 places à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 ;

Vu la délibération du 19 décembre 2017 du conseil départemental du Nord relative à la tarification des établissements et services sociaux et médico-sociaux portant objectif annuel d'évolution des dépenses pour l'année 2018 ;

Considérant les besoins d'équipement en établissements médico-sociaux pour personnes âgées dépendantes bénéficiaires de l'aide sociale départementale identifiés sur le territoire concerné ;

Considérant l'équipement en établissements médico-sociaux, autorisé à destination des personnes âgées dépendantes bénéficiaires de l'aide sociale départementale, installé sur le territoire concerné ;

Considérant que l'autorisation doit être délivrée conjointement par la directrice générale de l'ARS et le président du Département du Nord, conformément à l'article L.313-3 du code de l'action sociale et des familles ;

## DECIDENT CONJOINTEMENT :

**Article 1 :** La demande de modification de l'habilitation à l'aide sociale départementale de l'EHPAD résidence Cloostermeulen, à Steenvoorde au profit d'une habilitation partielle à l'aide sociale à hauteur de 44 places d'hébergement permanent, est autorisée à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

**Article 2 :** La capacité totale de l'EHPAD public autonome résidence Cloostermeulen à Steenvoorde est de 90 places d'hébergement permanent.

Cet établissement est répertorié dans le fichier national des établissements sanitaires et sociaux (FINESS) de la façon suivante :

N° FINESS de l'entité juridique : 59 000 133 5

N° FINESS de l'établissement : 59 078 358 5

**Article 3 :** Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de l'établissement devra être porté à la connaissance du président du Département du Nord et de la directrice générale de l'ARS, conformément à l'article L.313-1 du code de l'action sociale et des familles. L'autorisation ne peut être cédée sans l'accord des autorités compétentes concernées.

**Article 4 :** La présente décision sera notifiée sous pli recommandé avec demande d'accusé de réception à Madame la directrice de la résidence Cloostermeulen – 1 rue Jean de la Fontaine, 59114 Steenvoorde.

**Article 5 :** La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours gracieux auprès de chaque autorité compétente dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans le même délai.

**Article 6 :** La directrice de l'offre médico-sociale de l'ARS et le directeur général des services du Département du Nord sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France et au recueil des actes administratifs du département du Nord, et dont copie sera adressée à :

- Monsieur le directeur de la caisse primaire d'assurance maladie des Flandres,
- Monsieur le directeur de la caisse primaire d'assurance maladie de Lille-Douai,
- Monsieur le maire de Steenvoorde.

Fait en 2 exemplaires

A Lille, le 28 SEP. 2018

La directrice générale  
de l'agence régionale de santé  
Hauts-de-France

Pour la Directrice Générale et par délégation  
La Directrice Adjointe de l'Offre Médico-Sociale

  
ADRS RUEVERUE

Monique RICOMES

Le président du Département  
du Nord



Jean-René LECERF

Agence régionale de santé Hauts-de-France

R32-2018-10-22-004

Décision n° dpps – etp – 2018 / 028 portant autorisation de  
L'URPS – Médecins Libéraux à dispenser le programme  
d'éducation thérapeutique du patient « "Prendre à coeur" -  
Programme d'éducation thérapeutique de soins de 1er  
recours, se destinant aux patients adultes, présentant un  
risque cardiovasculaire élevé, non compliqué »

DECISION N° DPPS – ETP – 2018 / 028

PORTANT AUTORISATION DE  
**l'URPS Médecins Libéraux**

A DISPENSER LE PROGRAMME D'ÉDUCATION THÉRAPEUTIQUE DU PATIENT

**« "Prendre à cœur" - Programme d'éducation thérapeutique de soins de 1<sup>er</sup> recours, se destinant aux patients adultes, présentant un risque cardiovasculaire élevé, non compliqué »**

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ HAUTS-DE-FRANCE

**Vu** le Code de la Santé Publique, notamment en ses articles L. 1161-1 à L.1161-6, L. 1162-1, D. 1161-1 ; R. 1161-2, R.1161-3 à R.1161-7 ;

**Vu** l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

**Vu** le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

**Vu** le décret du 10 novembre 2016 portant nomination de Monique RICOMES en qualité de directrice générale de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France (ARS) ;

**Vu** l'arrêté du 2 août 2010 relatif aux compétences requises pour dispenser ou coordonner l'éducation thérapeutique du patient ;

**Vu** l'arrêté du 14 janvier 2015 modifiant l'arrêté du 2 août 2010 relatif au cahier des charges des programmes d'éducation thérapeutique du patient et à la composition du dossier de demande de leur autorisation et de leur renouvellement et modifiant l'arrêté du 2 août 2010 modifié relatif aux compétences requises pour dispenser ou coordonner l'éducation thérapeutique du patient ;

**Vu** l'arrêté de la Directrice générale de l'ARS du 5 juillet 2018 portant adoption du Projet Régional de Santé Hauts-de-France 2018 – 2028 ;

**Vu** la décision de la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé du 25 septembre 2018 modifiée portant délégations de signature de la Directrice Générale de l'ARS ;

**Vu** la demande de **l'URPS Médecins Libéraux** en date du 23/10/2017 sollicitant l'autorisation à dispenser le programme d'éducation thérapeutique du patient intitulé **« "Prendre à cœur" - Programme d'éducation thérapeutique de soins de 1<sup>er</sup> recours, se destinant aux patients adultes, présentant un risque cardiovasculaire élevé, non compliqué »** pour l'équipe de soins primaires de Villers Outréaux – Gouzeaucourt et les SISA Pôle Santé du Denaisis et Pôle Santé Anor – Fourmies – Trélon ;

**Vu** le courrier de la Directrice Générale de l'ARS du 21/11/2017 accusant réception de la demande d'autorisation et du caractère complet du dossier ;

**Considérant** que ledit programme d'éducation thérapeutique du patient :

- ✓ est conforme au cahier des charges mentionné à l'article L. 1161-2 du code de la santé publique ;
- ✓ respecte les obligations mentionnées aux articles L. 1161-1 et L. 1161-4 du code de la santé publique relatives aux incompatibilités et interdictions pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme d'éducation thérapeutique du patient ;
- ✓ répond aux obligations définies à l'article R. 1161-3 du code de la santé publique quant à sa coordination ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** L'équipe de soins primaires de **Villers Outréaux – Gouzeaucourt**, sous la coordination de l'**URPS – Médecins Libéraux**, est autorisée à dispenser le programme d'éducation thérapeutique du patient intitulé « **"Prendre à coeur" - Programme d'éducation thérapeutique de soins de 1<sup>er</sup> recours, se destinant aux patients adultes, présentant un risque cardioneurovasculaire élevé, non compliqué** », sous la coordination générale du **Dr Jean-Paul KORNOBIS (médecin généraliste)**, et la coordination opérationnelle de **François MARCUS (pharmacien)**, sous réserve de :

- étendre le contenu des ateliers du programme à la dimension neuro-vasculaire ;
- faire référence, s'agissant du facteur de risque hypertension artérielle, au dispositif d'auto-mesure tensionnelle pour lequel l'Assurance Maladie met à disposition gratuite des médecins des appareils d'auto mesure tensionnelle, sur la base d'un protocole validé par la Haute Autorité de Santé, lequel définit les modalités de réalisation de l'auto mesure tensionnelle et de prise en charge du patient hypertendu (suivi du traitement, mesures hygiéno-diététiques, éducation...);
- préciser les modalités de coordination et d'orientation vers les autres professionnels intervenant dans le champ de la prévention ou de la prise en charge des risques cardio-neuro-vasculaires, au regard des besoins exprimés par les patients, notamment vers les spécialités de cardiologie et neurologie ;
- affiner les critères d'évaluation annuelle et quadriennale et leur mode de recueil, afin que ceux-ci permettent de mesurer les critères de jugement d'efficacité du programme retenus (cliniques, comportementaux, cognitifs, psychosociaux).

Les éléments probants en réponse aux réserves énoncées ci-dessus sont attendus **dans un délai de 6 mois à compter de la présente notification.**

**Recommandations relatives à la promotion de la vaccination auprès des personnes porteuses de pathologies chroniques et, plus particulièrement, les personnes immunodéprimées ou aspléniques :**

La Haute Autorité de Santé recommande fortement la vaccination pour les personnes porteuses de maladies chroniques, et plus particulièrement pour les personnes immunodéprimées.

Les échanges privilégiés entre l'équipe soignante et le patient à l'occasion d'un programme d'éducation thérapeutique sont l'occasion d'aborder les bienfaits de la vaccination pour le patient et son entourage et d'inviter les patients à solliciter leur médecin traitant pour la mise à jour de leurs vaccinations.

Les courriers de liaison avec le médecin traitant seront l'occasion de lui préciser que son patient a été sensibilisé aux questions vaccinales et le sollicitera pour la mise à jour de ses vaccinations.

La promotion de la vaccination antigrippale sera renforcée lors de la campagne hivernale (d'octobre à janvier).

La fiche de Santé Publique France « Vaccination chez les adultes immunodéprimés » ci-jointe présente des repères pour votre pratique.

D'autre part, dans la mesure où le dossier de demande d'autorisation ne revêt pas la signature d'une association ayant participé à la co construction ou participant à la mise en œuvre du programme, il est recommandé de rechercher la participation d'une association de patients à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation du programme.

**La présente autorisation ne vaut toutefois pas accord de financement.**

**Article 2 :** L'autorisation de ce programme est accordée pour une durée de **4 ans à compter du 22/01/2018.**

**Article 3 :** Conformément à l'article R. 1161-7 du code de la santé publique, l'autorisation délivrée devient caduque si le programme n'a pas été mis en œuvre dans les 12 mois qui suivent sa délivrance ou si le programme n'est plus mis en œuvre pendant 6 mois consécutifs.

**Article 4 :** Conformément à l'article R. 1161-5 du code de la santé publique, l'autorisation délivrée peut être retirée par la Directrice Générale de l'ARS si le programme autorisé ne remplit plus les conditions mentionnées au l dudit article ou pour des motifs de santé publique.

**Article 5 :** Conformément à l'article R. 1161-6 du code de la santé publique, **toutes modifications** portant sur le changement du coordonnateur mentionné à l'article R. 1161-3 du code de la santé publique, sur les objectifs du programme ou sur la source de financement du programme sont **subordonnées à une autorisation préalable**.

Les autres modifications des éléments de l'autorisation devront faire l'objet d'une déclaration annuelle auprès de l'ARS.

**Article 6 :** Conformément à l'article R. 1161-4 du code de la santé publique, le renouvellement de l'autorisation devra être sollicité au plus tard 4 mois avant sa date d'expiration, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, sur la base d'un dossier conforme aux dispositions réglementaires.

**Article 7 :** La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

**Article 8 :** La Directrice de la prévention et de la promotion de la santé est chargée de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts de France.

Fait à Lille, le 22 octobre 2018

Pour la Directrice Générale de l'ARS  
et par délégation,  
La Directrice de la Prévention et  
de la Promotion de la Santé

  
Sylviane STRYNCKX

Réf : 2017/029/01

Dr Philippe CHAZELLE  
URPS Médecins Libéraux  
118 bis rue Royale

59000 LILLE

Agence régionale de santé Hauts-de-France

R32-2018-10-22-005

DECISION N° DPPS – ETP – 2018 / 044 PORTANT  
RENOUVELLEMENT D’AUTORISATION DU CH  
Boulogne / Mer A DISPENSER LE PROGRAMME  
D’EDUCATION THERAPEUTIQUE DU PATIENT «  
Cardiologie adulte post infarctus »

DECISION N° DPPS – ETP – 2018 / 030

PORTANT AUTORISATION DE LA  
**SISA de la MSP de Trélon**

A DISPENSER LE PROGRAMME D'ÉDUCATION THÉRAPEUTIQUE DU PATIENT  
**« "Prendre à coeur" - Programme d'éducation thérapeutique de soins de 1er recours, se destinant aux patients adultes, présentant un risque cardiovasculaire élevé, non compliqué »**

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ HAUTS-DE-FRANCE

**Vu** le Code de la Santé Publique, notamment en ses articles L. 1161-1 à L.1161-6, L. 1162-1, D. 1161-1 à R. 1161-2, R.1161-3 à R.1161-7 ;

**Vu** l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

**Vu** le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

**Vu** le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

**Vu** l'arrêté du 14 janvier 2015 modifiant l'arrêté du 2 août 2010 relatif au cahier des charges des programmes d'éducation thérapeutique du patient et à la composition du dossier de demande de leur autorisation et de leur renouvellement et modifiant l'arrêté du 2 août 2010 modifié relatif aux compétences requises pour dispenser ou coordonner l'éducation thérapeutique du patient ;

**Vu** l'arrêté du Directeur Général de l'ARS du 31 décembre 2011 modifié relatif au schéma régional d'organisation sanitaire du projet régional de santé du Nord Pas de Calais (SROS-PRS), et notamment l'annexe « Education thérapeutique du patient (ETP) » de son volet ambulatoire ;

**Vu** l'arrêté du Directeur Général de l'ARS du 28 décembre 2012 portant adoption du Projet Régional de Santé de Picardie 2012 – 2017 et notamment le Schéma Régional de Prévention ;

**Vu** le décret du 10 novembre 2016 portant nomination de Monique RICOMES en qualité de directrice générale de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France (ARS) ;

**Vu** la décision de la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé du 25 septembre 2018 modifiée portant délégations de signature de la Directrice Générale de l'ARS ;

**Vu** la demande de l'**URPS Médecins Libéraux** en date du 23/10/2017 sollicitant l'autorisation à dispenser le programme d'éducation thérapeutique du patient intitulé « **"Prendre à coeur" - Programme d'éducation thérapeutique de soins de 1er recours, se destinant aux patients adultes, présentant un risque cardiovasculaire élevé, non compliqué** » pour les équipes de Denain, Trélon – Anor – Fourmies et Villers Outréaux – Gouzeaucourt ;

**Vu** le courrier de la Directrice Générale de l'ARS du 21/11/2017 accusant réception de la demande d'autorisation et du caractère complet du dossier ;

**Considérant** que ledit programme d'éducation thérapeutique du patient :

- ✓ est conforme au cahier des charges mentionné à l'article L. 1161-2 du code de la santé publique ;
- ✓ respecte les obligations mentionnées aux articles L. 1161-1 et L. 1161-4 du code de la santé publique relatives aux incompatibilités et interdictions pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme d'éducation thérapeutique du patient ;
- ✓ répond aux obligations définies à l'article R. 1161-3 du code de la santé publique quant à sa coordination ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** La SISA de la MSP de Trélon est autorisée à dispenser le programme d'éducation thérapeutique du patient intitulé « "Prendre à coeur" - Programme d'éducation thérapeutique de soins de 1<sup>er</sup> recours, se destinant aux patients adultes, présentant un risque cardioneurovasculaire élevé, non compliqué », coordonné par Marie LOUVEGNIES (pharmacien), sous réserve de :

- étendre le contenu des ateliers du programme à la dimension neuro-vasculaire ;
- faire référence, s'agissant du facteur de risque hypertension artérielle, au dispositif d'auto-mesure tensionnelle pour lequel l'Assurance Maladie met à disposition gratuite des médecins des appareils d'auto mesure tensionnelle, sur la base d'un protocole validé par la Haute Autorité de Santé, lequel définit les modalités de réalisation de l'auto mesure tensionnelle et de prise en charge du patient hypertendu (suivi du traitement, mesures hygiéno-diététiques, éducation...);
- préciser les modalités de coordination et d'orientation vers les autres professionnels intervenant dans le champ de la prévention ou de la prise en charge des risques cardio-neuro-vasculaires, au regard des besoins exprimés par les patients, notamment vers les spécialités de cardiologie et neurologie ;
- affiner les critères d'évaluation annuelle et quadriennale et leur mode de recueil, afin que ceux-ci permettent de mesurer les critères de jugement d'efficacité du programme retenus (cliniques, comportementaux, cognitifs, psychosociaux).

Les éléments probants en réponse aux réserves énoncées ci-dessus sont attendus **dans un délai de 6 mois à compter de la présente notification.**

**Recommandations relatives à la promotion de la vaccination auprès des personnes porteuses de pathologies chroniques et, plus particulièrement, les personnes immunodéprimées ou aspléniques :**

La Haute Autorité de Santé recommande fortement la vaccination pour les personnes porteuses de maladies chroniques, et plus particulièrement pour les personnes immunodéprimées.

Les échanges privilégiés entre l'équipe soignante et le patient à l'occasion d'un programme d'éducation thérapeutique sont l'occasion d'aborder les bienfaits de la vaccination pour le patient et son entourage et d'inviter les patients à solliciter leur médecin traitant pour la mise à jour de leurs vaccinations.

Les courriers de liaison avec le médecin traitant seront l'occasion de lui préciser que son patient a été sensibilisé aux questions vaccinales et le sollicitera pour la mise à jour de ses vaccinations.

La promotion de la vaccination antigrippale sera renforcée lors de la campagne hivernale (d'octobre à janvier).

La fiche de Santé Publique France « Vaccination chez les adultes immunodéprimés » ci-jointe présente des repères pour votre pratique.

D'autre part, dans la mesure où le dossier de demande d'autorisation ne revêt pas la signature d'une association ayant participé à la co construction ou participant à la mise en œuvre du programme, il est recommandé de rechercher la participation d'une association de patients à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation du programme.

**La présente autorisation ne vaut toutefois pas accord de financement.**

**Article 2 :** L'autorisation de ce programme est accordée pour une durée de **4 ans à compter du 22/01/2018.**

**Article 3 :** Conformément à l'article R. 1161-7 du code de la santé publique, l'autorisation délivrée devient caduque si le programme n'a pas été mis en œuvre dans les 12 mois qui suivent sa délivrance ou si le programme n'est plus mis en œuvre pendant 6 mois consécutifs.

**Article 4 :** Conformément à l'article R. 1161-5 du code de la santé publique, l'autorisation délivrée peut être retirée par la Directrice Générale de l'ARS si le programme autorisé ne remplit plus les conditions mentionnées au I dudit article ou pour des motifs de santé publique.

**Article 5 :** Conformément à l'article R. 1161-6 du code de la santé publique, **toutes modifications** portant sur le changement du coordonnateur mentionné à l'article R. 1161-3 du code de la santé publique, sur les objectifs du programme ou sur la source de financement du programme sont **subordonnées à une autorisation préalable**.

Les autres modifications des éléments de l'autorisation devront faire l'objet d'une déclaration annuelle auprès de l'ARS.

**Article 6 :** Conformément à l'article R. 1161-4 du code de la santé publique, le renouvellement de l'autorisation devra être sollicité au plus tard 4 mois avant sa date d'expiration, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, sur la base d'un dossier conforme aux dispositions réglementaires.

**Article 7 :** La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un **recours contentieux** auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de 2 mois à compter de la notification de cette décision ou de sa publication.

**Article 8 :** La Directrice de la Prévention et de la Promotion de la Santé de l'ARS est chargée de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Lille, le 22 octobre 2018

Pour la Directrice Générale de l'ARS  
et par délégation,  
La Directrice de la Prévention et de la  
Promotion de la Santé

  
Sylviane STRYNCKX

Réf : 2017/044/01

Monsieur Yves DUBUISSEZ  
SISA de la MSP de Trélon  
2 rue Victor Hugo

59132 TRELON

Agence régionale de santé Hauts-de-France

R32-2018-09-28-009

Décision relative à l'attribution de financement FIR au  
Groupe d'Entraide Mutuelle Activ'R'éveil au titre de  
l'année 2018

Affaire suivie par Mme Dominique DAMART  
Direction de l'offre médico-sociale  
Sous-Direction des Affaires Financières  
ars-hdf-doms-affaires-financieres@ars.sante.fr  
Téléphone : 03 62 72 78 58

**La Directrice Générale de l'Agence  
Régionale de Santé Hauts-de-France**

à

Madame Martine CABY  
Présidente du GEM Activ'R'éveil  
5 Place du Général De Gaulle  
59290 WASQUEHAL

**Objet : décision relative à l'attribution de financement FIR au Groupe d'Entraide Mutuelle  
« Activ'R'éveil » au titre de l'année 2018**

Dans le cadre des missions financées par le fonds d'intervention régional (FIR) en application de l'article L.1435-8 et de l'article R.1435-16 du code de la santé publique, j'ai l'honneur de vous attribuer la somme de 82 000 euros, pour l'exercice 2018, imputée sur la mission 2 du FIR au titre du financement des Groupes d'Entraide Mutuelle (GEM).

La convention 2017-2019 n°2017-55/GEM du 27 septembre 2017, et l'avenant du 28 septembre 2018 joint, précisent l'objet du financement, les conditions de sa prise en charge financière et de son évaluation, ainsi que les engagements qui vous lient en tant que bénéficiaire.

L'agent comptable de l'Agence Régionale de Santé Hauts-de-France procédera aux opérations de paiements à la signature de la présente décision, selon les modalités fixés à l'article 4 de l'avenant.

La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans le délai de deux mois à compter de sa notification à l'intéressé ou de sa publication.

La Directrice de l'Offre Médico-Sociale de l'Agence Régionale de Santé Hauts-de-France est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le **28 SEP. 2018**

La Directrice Générale de l'Agence  
Régionale de Santé Hauts-de-France

Pour la Directrice Générale et par délégation  
La Directrice Adjointe de l'Offre Médico-Sociale  
**Aline QUEVERUS**

Agence régionale de santé Hauts-de-France

R32-2018-10-19-008

**DECISION RELATIVE A LA MODIFICATION DE LA  
ZONE D'INTERVENTION DE L'EQUIPE  
SPECIALISEE ALZHEIMER A DOMICILE (ESA) DU  
SSIAD DE FROISSY GERE PAR L'AMAPA**

DECISION RELATIVE A LA MODIFICATION DE LA ZONE D'INTERVENTION DE L'EQUIPE SPECIALISEE  
ALZHEIMER A DOMICILE (ESA) DU SSIAD DE FROISSY GERE PAR L'AMAPA

**LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE**

Vu le code de l'action sociale et des familles modifié, et notamment ses articles L. 312-1, L.313-1 et suivants relatifs à l'autorisation et à l'agrément des établissements et services sociaux et médico-sociaux et les articles D. 312-1 et suivants relatifs aux conditions techniques d'organisation et de fonctionnement des services de soins infirmiers à domicile ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n°2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu le décret du 10 novembre 2016 portant nomination de Monique RICOMES en qualité de directrice générale de l'agence régionale de santé Hauts-de-France (ARS) ;

Vu la décision modifiée du 25 septembre 2018 portant délégation de signature de la directrice générale de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Vu le projet régional de santé de la région Hauts-de-France 2018-2028 arrêté le 5 juillet 2018 ;

Vu la décision du 13 février 2017 relative au renouvellement d'autorisation des SSIAD gérés par l'AMAPA et établissant la capacité totale du SSIAD de Froissy à 126 places réparties en 113 places pour personnes âgées, 3 places pour personnes handicapées et 10 places de soins d'accompagnement et de réhabilitation pour la prise en charge des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de troubles apparentés ;

Considérant que l'étude des zones d'intervention autorisées des ESA dans l'Oise a mis en exergue des zones non couvertes, des zones couvertes par plusieurs ESA et des zones disparates en termes d'étendue géographique et de couverture populationnelle ;

Considérant que la zone d'intervention actuelle de l'ESA du SSIAD de Froissy couvre une population de 75 ans et plus faible par rapport aux autres ESA du département ;

Considérant la proposition de modification de la zone d'intervention de l'ESA du SSIAD de Froissy présentée au gestionnaire lors de la réunion du 20 mars 2018 afin d'assurer une couverture complète du territoire, une suppression des doublons d'intervention et une répartition optimale inter-ESA de la population âgée de 75 ans et plus couverte ;

Considérant que la modification de la zone d'intervention de l'ESA du SSIAD de Froissy permettra de réduire les disparités inter-ESA relatives à l'étendue du territoire et à la couverture populationnelle ;

Considérant le courrier en date du 5 juillet 2018 de l'AMAPA confirmant son accord pour la modification de la zone d'intervention de l'ESA du SSIAD de Froissy ;

**DECIDE :**

**Article 1 :** La modification de la zone d'intervention de l'ESA du SSIAD de Froissy géré par l'AMAPA est autorisée.

**Article 2 :** La zone d'intervention de l'ESA du SSIAD de Froissy est délimitée aux 149 communes listées dans l'annexe 1 de la présente décision.

Cet établissement est répertorié dans le fichier national des établissements sanitaires et sociaux (FINESS) de la façon suivante :

N° FINESS de l'entité juridique : 57 002 682 3  
N° FINESS de l'établissement : 60 010 935 9

**Article 3 :** Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de l'établissement devra être porté à la connaissance de la directrice générale de l'ARS, conformément à l'article L.313-1 du code de l'action sociale et des familles. L'autorisation ne peut être cédée sans l'accord des autorités compétentes concernées.

**Article 4 :** La présente décision sera notifiée sous pli recommandé avec demande d'accusé de réception à Monsieur le président de l'AMAPA – 32 avenue de la Liberté –57050 Le Ban-Saint-Martin.

**Article 5 :** La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Article 6 :** Le directeur de l'offre médico-sociale est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France et dont copie sera adressée à :

- Monsieur le directeur de la caisse primaire d'assurance maladie de l'Oise,
- Madame le maire de Froissy.

A Lille, le

**19 OCT. 2018**

**La directrice générale de l'agence régionale  
de santé Haut-de-France**

Pour la Directrice Générale et par délégation  
La Directrice Adjointe des Offres Médico-Sociales

Aline QUEVEDO

**Monique RICOMES**

Annexe 1 – Le territoire d'intervention de l'ESA du SSIAD de Froissy géré par l'AMAPA est délimité aux 149 communes suivantes :

1. Abbeville-Saint-Lucien
2. Agnetz
3. Airion
4. Angicourt
5. Angivillers
6. Angy
7. Ansacq
8. Ansauvillers
9. Avrechy
10. Avrigny
11. Bacouël
12. Bailleul-le-Soc
13. Bailleval
14. Bazicourt
15. Beauvoir
16. Blicourt
17. Bonneuil-les-Eaux
18. Bonvillers
19. Brenouille
20. Breteuil
21. Breuil-le-Sec
22. Breuil-le-Vert
23. Broyes
24. Brunvillers-la-Motte
25. Bucamps
26. Bulles
27. Bury
28. Cambronne-lès-Clermont
29. Campremy
30. Catenoy
31. Catillon-Fumechon
32. Cauffry
33. Cernoy
34. Chepoix
35. Choisy-la-Victoire
36. Cinqueux
37. Clermont
38. Coivrel
39. Courcelles-Epayelles
40. Cressonsacq
41. Crèvecœur-le-Petit
42. Cuignières
43. Domfront
44. Dompierre
45. Épineuse
46. Erquery
47. Erquinvillers
48. Esquennoy
49. Essuiles
50. Étouy
51. Ferrières
52. Fitz-James
53. Fléchy
54. Fouilleuse
55. Fournival
56. Francastel
57. Froissy
58. Gannes
59. Godenvillers
60. Gouy-les-Groseillers
61. Grandvillers-aux-Bois
62. Hardivillers
63. Heilles
64. Hondainville
65. La Hérelle
66. La Neuville-en-Hez
67. La Neuville-Roy
68. La Neuville-Saint-Pierre
69. La Rue-Saint-Pierre
70. Labruyère
71. Lachaussée-du-Bois-d'Écu
72. Laigneville
73. Lamécourt
74. Le Frestoy-Vaux
75. Le Mesnil-Saint-Firmin
76. Le Mesnil-sur-Bulles
77. Le Plessier-sur-Bulles
78. Le Plessier-sur-Saint-Just
79. Le Ployron
80. Le Quesnel-Aubry
81. Léglantiers
82. Les Ageux
83. Liancourt
84. Lieuvillers
85. Litz
86. Maignelay-Montigny
87. Maimbeville
88. Maisoncelle-Tuileries
89. Maulers
90. Ménévillers
91. Méry-la-Bataille
92. Mogneville
93. Monceaux
94. Monchy-Saint-Éloi
95. Montgérain
96. Montiers
97. Montreuil-sur-Brèche
98. Mory-Montcrux
99. Mouy
100. Moyenneville
101. Neuilly-sous-Clermont
102. Nointel
103. Noirémont
104. Noroy
105. Nourard-le-Franc
106. Noyers-Saint-Martin
107. Oursel-Maison
108. Paillart
109. Plainval
110. Plainville
111. Pronleroy
112. Puits-la-Vallée

- |      |                          |      |                        |
|------|--------------------------|------|------------------------|
| 113. | Quinquempoix             | 133. | Saint-Just-en-Chaussée |
| 114. | Rantigny                 | 134. | Saint-Martin-aux-Bois  |
| 115. | Ravenel                  | 135. | Saint-Martin-Longueau  |
| 116. | Rémécourt                | 136. | Saint-Remy-en-l'Eau    |
| 117. | Rémérangles              | 137. | Sérévillers            |
| 118. | Reuil-sur-Brèche         | 138. | Tartigny               |
| 119. | Rieux                    | 139. | Thieux                 |
| 120. | Rocquencourt             | 140. | Thury-sous-Clermont    |
| 121. | Rosoy                    | 141. | Tricot                 |
| 122. | Rousseloy                | 142. | Troussencourt          |
| 123. | Rouvillers               | 143. | Valescourt             |
| 124. | Rouvroy-les-Merles       | 144. | Vendeuil-Caply         |
| 125. | Royaucourt               | 145. | Verderonne             |
| 126. | Sacy-le-Grand            | 146. | Villers-Vicomte        |
| 127. | Sacy-le-Petit            | 147. | Wacquemoulin           |
| 128. | Sains-Morainvillers      | 148. | Wavignies              |
| 129. | Saint-André-Farivillers  | 149. | Welles-Pérennes        |
| 130. | Saint-Aubin-sous-Erquery |      |                        |
| 131. | Sainte-Eusoye            |      |                        |
| 132. | Saint-Félix              |      |                        |

Agence régionale de santé Hauts-de-France

R32-2018-10-19-007

**DECISION RELATIVE A L'EXTENSION DE  
CAPACITE ET DU TERRITOIRE D'INTERVENTION  
DE L'EQUIPE SPECIALISEE ALZHEIMER A  
DOMICILE (ESA) DU SSIAD DE  
CREVECOEUR-LE-GRAND GERE PAR L'HOPITAL  
LOCAL DE CREVECOEUR-LE-GRAND**

DECISION RELATIVE A L'EXTENSION DE CAPACITE ET DU TERRITOIRE D'INTERVENTION DE L'EQUIPE SPECIALISEE ALZHEIMER A DOMICILE (ESA) DU SSIAD DE CREVECOEUR-LE-GRAND GERE PAR L'HOPITAL LOCAL DE CREVECOEUR-LE-GRAND

**LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE**

Vu le code de l'action sociale et des familles modifié, et notamment ses articles L.312 -1, L.313-1 et suivants relatifs à l'autorisation et à l'agrément des établissements et services sociaux et médico-sociaux et les articles D. 312-1 et suivants relatifs aux conditions techniques d'organisation et de fonctionnement des services de soins infirmiers à domicile ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n°2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu le décret du 10 novembre 2016 portant nomination de Monique RICOMES en qualité de directrice générale de l'agence régionale de santé (ARS) Hauts-de-France ;

Vu la décision modifiée du 25 septembre 2018 portant délégation de signature de la directrice générale de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Vu le projet régional de santé de la région Hauts-de-France 2018-2028 arrêté le 5 juillet 2018 ;

Vu la décision du 13 février 2017 relative au renouvellement d'autorisation du SSIAD de Crèvecœur-le-Grand géré par l'Hôpital local de Crèvecœur-le-Grand et établissant la capacité totale du service à 56 places réparties en 44 places pour personnes âgées, 2 places pour personnes handicapées et 10 places de soins d'accompagnement et de réhabilitation pour la prise en charge des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de troubles apparentés au sein d'une équipe spécialisée ;

Considérant que l'étude des zones d'intervention autorisées des ESA dans l'Oise a mis en exergue des zones non-couvertes, des zones couvertes par plusieurs ESA et des zones disparates en termes d'étendue géographique et de couverture populationnelle ;

Considérant que la zone d'intervention de l'ESA du SSIAD de Crèvecœur-le-Grand est très étendue géographiquement et couvre une population de 75 ans et plus très importante par rapport aux autres ESA ;

Considérant que la zone d'intervention de l'ESA du SSIAD de Crèvecœur-le-Grand se situe à proximité des zones non-couvertes en ESA ;

Considérant la proposition de modification de la zone d'intervention de l'ESA du SSIAD de Crèvecœur-le-Grand présentée au gestionnaire lors de la réunion du 20 mars 2018 afin d'assurer une couverture complète du territoire, une suppression des doublons d'intervention et une répartition optimale inter-ESA de la population âgée de 75 ans et plus couverte ;

Considérant le dossier réceptionné à l'ARS le 28 mai 2018 de la part de l'Hôpital local de Crèvecœur-le-Grand sollicitant l'extension de 9 places de la capacité de l'ESA du SSIAD de Crèvecœur-le-Grand accompagnée d'une extension du territoire d'intervention sur les communes non-couvertes situées à proximité de sa zone d'intervention actuelle ;

Considérant que l'extension du territoire d'intervention permettra de couvrir les communes non-couvertes et de concourir ainsi un maillage complet en ESA du territoire de l'Oise ;

Considérant que l'extension de 9 places d'ESA permettra de répondre aux besoins des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de troubles apparentés sur le territoire et de réduire les disparités inter-ESA de la population âgée de 75 ans et plus couverte ;

### **DECIDE :**

**Article 1 :** L'extension de 9 places de soins d'accompagnement et de réhabilitation pour la prise en charge des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer de la capacité du SSIAD de Crèvecœur-le-Grand géré par l'hôpital local de Crèvecœur-le-Grand, est autorisée.

**Article 2 :** La capacité totale du SSIAD de Crèvecœur-le-Grand est, à la date de la présente décision, de 65 places réparties de manière suivante :

- 44 places pour personnes âgées,
- 2 places pour personnes handicapées,
- 19 places de soins d'accompagnement et de réhabilitation pour la prise en charge des personnes atteintes de la maladie au sein d'une équipe spécialisée (ESA).

**Article 3 :** La zone d'intervention de l'ESA du SSIAD de Crèvecœur-le-Grand est modifiée. Elle est désormais limitée aux 267 communes listées dans l'annexe 1 de la présente décision.

Cet établissement est répertorié dans le fichier national des établissements sanitaires et sociaux (FINESS) de la façon suivante :

N° FINESS de l'entité juridique : 60 010 058 0

N° FINESS de l'établissement : 60 011 042 3

**Article 4 :** La mise en œuvre de la présente autorisation est subordonnée à la transmission, par le titulaire de l'autorisation, avant la date d'entrée en service de la nouvelle capacité autorisée à l'autorité compétente une déclaration sur l'honneur mentionnée à l'article D313-12-1 du code de l'action sociale et des familles et attestant de la conformité du service aux conditions techniques minimales d'organisation et de fonctionnement mentionnées au II de l'article L. 312-1 du même code.

**Article 5 :** L'autorisation d'extension est réputée caduque en l'absence d'ouverture au public du service dans un délai d'un an suivant la notification de la décision d'autorisation.

**Article 6 :** Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de l'établissement devra être porté à la connaissance de la directrice générale de l'ARS, conformément à l'article L.313-1 du code de l'action sociale et des familles. L'autorisation ne peut être cédée sans l'accord des autorités compétentes concernées.

**Article 7 :** La présente décision sera notifiée sous pli recommandé avec demande d'accusé de réception à Madame la directrice déléguée de l'hôpital local – place de l'Hôtel de Ville – BP 44 – 60360 Crèvecœur-le-Grand.

**Article 8 :** La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Article 9 :** Le directeur de l'offre médico-sociale est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France et dont copie sera adressée à :

- Monsieur le directeur de la caisse primaire d'assurance maladie de la Somme,
- Monsieur le maire de Crèvecœur-le-Grand.

A Lille, le **19 OCT. 2018**

**La directrice générale de l'agence régionale  
de santé Haut-de-France**

Pour la Directrice Générale et par délégation  
La Directrice Adjointe de l'Offre Médico-Sociale

**Alina QUEVERUE**

**Monique RICOMES**

Annexe 1 – Le territoire d'intervention de l'ESA du SSIAD de Crèvecœur-le-Grand géré par l'Hôpital local de Crèvecœur-le-Grand est délimité aux 267 communes suivantes :

- |                             |                                 |
|-----------------------------|---------------------------------|
| 1. Abancourt                | 56. Crèvecœur-le-Grand          |
| 2. Abbecourt                | 57. Crillon                     |
| 3. Achy                     | 58. Le Crocq                    |
| 4. Allonne                  | 59. Croissy-sur-Celle           |
| 5. Amblainville             | 60. Crouy-en-Thelle             |
| 6. Andeville                | 61. Cuigy-en-Bray               |
| 7. Auchy-la-Montagne        | 62. Daméraucourt                |
| 8. Auneuil                  | 63. Dargies                     |
| 9. Auteuil                  | 64. Delincourt                  |
| 10. Bachivillers            | 65. Le Déluge                   |
| 11. Bailleul-sur-Thérain    | 66. Dieudonné                   |
| 12. Balagny-sur-Thérain     | 67. Doméliers                   |
| 13. Bazancourt              | 68. Élencourt                   |
| 14. Beaudéduit              | 69. Énencourt-Léage             |
| 15. Beaumont-les-Nonains    | 70. Énencourt-le-Sec            |
| 16. Beauvais                | 71. Éragny-sur-Epte             |
| 17. Belle-Église            | 72. Ercuis                      |
| 18. Berneuil-en-Bray        | 73. Ernemont-Boutavent          |
| 19. Berthecourt             | 74. Escames                     |
| 20. Blacourt                | 75. Esches                      |
| 21. Blancfossé              | 76. Escles-Saint-Pierre         |
| 22. Blargies                | 77. Espaubourg                  |
| 23. Blicourt                | 78. Fay-les-Étangs              |
| 24. Boissy-le-Bois          | 79. Le Fay-Saint-Quentin        |
| 25. Bonlier                 | 80. Feuquières                  |
| 26. Bonnières               | 81. Flavacourt                  |
| 27. Boran-sur-Oise          | 82. Fontaine-Bonneleau          |
| 28. Bornel                  | 83. Fontaine-Lavaganne          |
| 29. Boubiers                | 84. Fontaine-Saint-Lucien       |
| 30. Bouconvillers           | 85. Fontenay-Torcy              |
| 31. Boury-en-Vexin          | 86. Formerie                    |
| 32. Boutavent               | 87. Foulangues                  |
| 33. Boutencourt             | 88. Fouquenies                  |
| 34. Bouvresse               | 89. Fouquerolles                |
| 35. Bresles                 | 90. Fresneaux-Montchevreuil     |
| 36. Briot                   | 91. Fresne-Léguillon            |
| 37. Brombos                 | 92. Fresnoy-en-Thelle           |
| 38. Broquiers               | 93. Frocourt                    |
| 39. Buicourt                | 94. Le Gallet                   |
| 40. Campeaux                | 95. Gaudechart                  |
| 41. Canny-sur-Thérain       | 96. Gerberoy                    |
| 42. Catheux                 | 97. Glatigny                    |
| 43. Cauvigny                | 98. Goincourt                   |
| 44. Cempuis                 | 99. Gourchelles                 |
| 45. Chambly                 | 100. Grandvilliers              |
| 46. Chambors                | 101. Grémévillers               |
| 47. Chaumont-en-Vexin       | 102. Grez                       |
| 48. Chavençon               | 103. Guignecourt                |
| 49. Choqueuse-les-Bénards   | 104. Hadancourt-le-Haut-Clocher |
| 50. Cires-lès-Mello         | 105. Halloy                     |
| 51. Corbeil-Cerf            | 106. Hannaches                  |
| 52. Cormeilles              | 107. Hanvoile                   |
| 53. Le Coudray-Saint-Germer | 108. Hardivillers-en-Vexin      |
| 54. Le Coudray-sur-Thelle   | 109. Haucourt                   |
| 55. Courcelles-lès-Gisors   | 110. Haudivillers               |

111.	Hautbos	171.	Neuville-Bosc
112.	Haute-Épine	172.	La Neuville-d'Aumont
113.	Hécourt	173.	La Neuville-Garnier
114.	Hénonville	174.	La Neuville-sur-Oudeuil
115.	Herchies	175.	La Neuville-Vault
116.	Héricourt-sur-Thérain	176.	Nivillers
117.	Hermes	177.	Noailles
118.	Hétomesnil	178.	Novillers
119.	Hodenc-en-Bray	179.	Omécourt
120.	Hodenc-l'Évêque	180.	Ons-en-Bray
121.	La Houssoye	181.	Oroër
122.	Ivry-le-Temple	182.	Oudeuil
123.	Jaméricourt	183.	Parnes
124.	Jouy-sous-Thelle	184.	Pierrefitte-en-Beauvaisis
125.	Juvignies	185.	Pisseleu
126.	Laboissière-en-Thelle	186.	Ponchon
127.	Labosse	187.	Porcheux
128.	Lachapelle-aux-Pots	188.	Pouilly
129.	Lachapelle-Saint-Pierre	189.	Prévillers
130.	Lachapelle-sous-Gerberoy	190.	Puiseux-en-Bray
131.	Lafraye	191.	Puiseux-le-Hauberger
132.	Lalande-en-Son	192.	Quincampoix-Fleuzy
133.	Lalandelle	193.	Rainvillers
134.	Lannoy-Cuillère	194.	Reilly
135.	Lattainville	195.	Ressons-l'Abbaye
136.	Lavacquerie	196.	Rochy-Condé
137.	Laverrière	197.	Romescamps
138.	Laversines	198.	Rotangy
139.	Lavilletterte	199.	Rothois
140.	Lhéraule	200.	Roy-Boissy
141.	Liancourt-Saint-Pierre	201.	Saint-Arnoult
142.	Lierville	202.	Saint-Aubin-en-Bray
143.	Lihus	203.	Saint-Crépin-Ibouvillers
144.	Loconville	204.	Saint-Deniscourt
145.	Lormaison	205.	Sainte-Geneviève
146.	Loueuse	206.	Saint-Germain-la-Poterie
147.	Luchy	207.	Saint-Germer-de-Fly
148.	Maisoncelle-Saint-Pierre	208.	Saint-Léger-en-Bray
149.	Marseille-en-Beauvaisis	209.	Saint-Martin-le-Nœœud
150.	Martincourt	210.	Saint-Maur
151.	Méru	211.	Saint-Omer-en-Chaussée
152.	Le Mesnil-Conteville	212.	Saint-Paul
153.	Le Mesnil-en-Thelle	213.	Saint-Pierre-es-Champs
154.	Le Mesnil-Théribus	214.	Saint-Quentin-des-Prés
155.	Milly-sur-Thérain	215.	Saint-Samson-la-Poterie
156.	Moliens	216.	Saint-Sulpice
157.	Monceaux-l'Abbaye	217.	Saint-Thibault
158.	Monneville	218.	Saint-Valery
159.	Montagny-en-Vexin	219.	Sarcus
160.	Montjavoult	220.	Sarnois
161.	Montreuil-sur-Thérain	221.	Le Saulchoy
162.	Monts	222.	Savignies
163.	Le Mont-Saint-Adrien	223.	Senantes
164.	Morangles	224.	Senots
165.	Mortefontaine-en-Thelle	225.	Serans
166.	Morvillers	226.	Sérifontaine
167.	Mouchy-le-Châtel	227.	Silly-Tillard
168.	Muidorge	228.	Sommereux
169.	Mureaumont	229.	Songeon
170.	Neuilly-en-Thelle	230.	Sully

231.	Talmonniers	251.	Villers-Saint-Barthélemy
232.	Therdonne	252.	Villers-Saint-Sépulcre
233.	Thérines	253.	Villers-sur-Auchy
234.	Thibivillers	254.	Villers-sur-Bonnières
235.	Thieuloy-Saint-Antoine	255.	Villers-sur-Trie
236.	Tillé	256.	Villers-Vermont
237.	Tourly	257.	Villotran
238.	Trie-Château	258.	Vrocourt
239.	Trie-la-Ville	259.	Wambez
240.	Troissereux	260.	Warluis
241.	Troussures	261.	Aux Marais
242.	Ully-Saint-Georges	262.	Conteville
243.	Valdampierre	263.	Fleury
244.	Vaudancourt	264.	Fouilloy
245.	Le Vaumain	265.	Le Hamel
246.	Le Vauroux	266.	Offoy
247.	Verderel-lès-Sauqueuse	267.	Velennes
248.	Viefvillers		
249.	Villebray		
250.	Villeneuve-les-Sablons		

